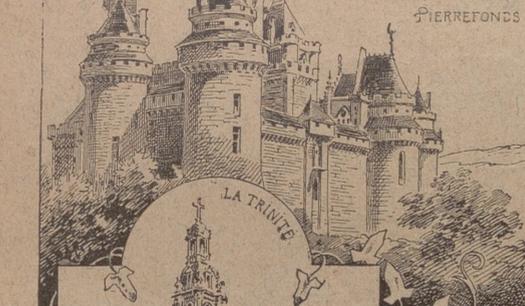


LA CONSTRUCTION MODERNE



ART
THÉORIE APPLIQUÉE
PRATIQUE



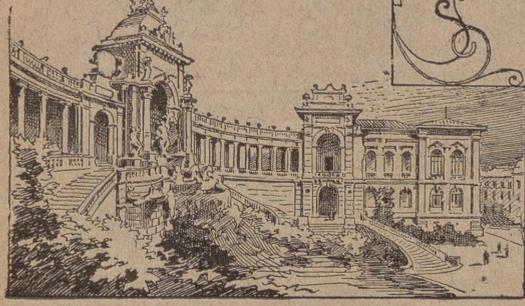
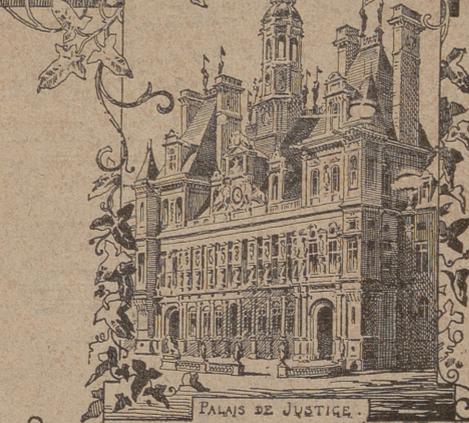
DIRECTEUR: P. PLANAT

CINQUIÈME ANNÉE. — N° 48

Samedi 6 Septembre 1890

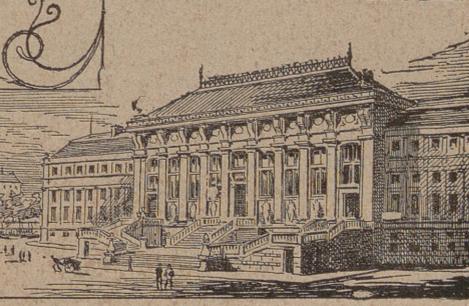
Prix du numéro : 75 centimes

ABONNEMENTS:
PARIS..... Un an, 30 fr. — 6 mois, 16 fr.
DÉPARTEMENTS. Un an, 32 fr. — 6 mois, 17 fr.
ÉTRANGER (Union postale), 35 fr.



Rédaction : 17, rue Bonaparte.

Administration et Annonces :
DUJARDIN ET C^{IE}, ÉDITEURS
17, RUE BONAPARTE, 17. — PARIS.



Les abonnements partent du 15 octobre et du 15 avril. — Nos abonnés ne reçoivent en prime le Moniteur Général qu'à partir du jour de leur souscription

R. 6599 R. 5492



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889, HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
ANVERS 1885, DIPLOME D'HONNEUR. — PARIS 1878, MÉDAILLE D'OR

JULES GROUVELLE

INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR (E. C. P.)

BREVETÉ S. G. D. G.

BUREAUX ET USINE, RUE DU MOULIN-VERT, 71, PARIS (XIV^E ARRONDISSEMENT)

Applications Générales de la Chaleur

A L'INDUSTRIE ET AUX ÉDIFICES

APPAREILS DE CHAUFFAGE

PAR LA VAPEUR. — PAR L'EAU CHAUDE. — A AIR LIBRE. — PAR PETITS TUYAUX.

CALORIFÈRES A AIR CHAUD

VENTILATION

RÉGULATEURS DE TEMPÉRATURE

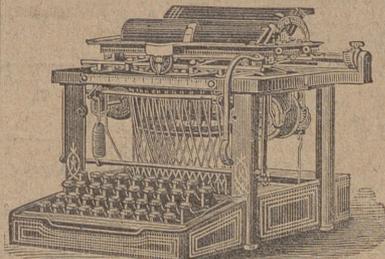
APPLICABLES A TOUS LES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE

MÉDAILLE D'ARGENT EXP^{on} 1889.

C^{IE} DU TAPIS-CORTICINE
LINOLEUM TAPIS-LIÈGE.

52, Rue Etienne-Marcel, 52, Paris.

MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
LA PLUS HAUTE RECOMPENSE



LA MACHINE A ÉCRIRE "REMINGTON"

3 fois plus rapide que l'écriture à la main.
La plus simple, la plus solide et la seule qui ait été adoptée dans les Ministères, ainsi que dans les grandes administrations, etc. 90 sur 100 de toutes les machines en usage, dans le monde entier, sont du système Remington.

Envoi, sur demande, de prospectus, spécimen d'écriture, etc.

Wyckoff, Seamans et Benedict
48, Rue de la Banque, Paris.

BAINS -- BUANDERIES

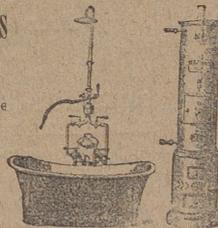
BAIGNOIRES et CHAUFFE-BAINS

Hydrothérapie générale

Installations complètes d'établissements et de salles de bains particulières.

A. BORDIER

Constructeur, Bté., S. G. D. G.



APPAREILS de LESSIVAGE

Chaudières. — Cuviers. — Séchoirs

Installations complètes pour blanchisseries
Communautés, Lycées, Collèges, etc.

2, rue Claude-Vellefaux

PARIS

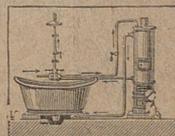
BAINS, -- BUANDERIES

BAIGNOIRES. — CHAUFFE-BAINS.

SPÉCIALITÉ DE CHAUFFE-BAINS PARISIEN.

APPAREILS DE LESSIVAGE

SYSTÈME GASTON BOZERIAN, ETC., ETC.



ENVOI
FRANCO DE
CATALOGUES.



DELAROCHE AINÉ 22, Rue Bertrand, PARIS

LISTE GÉNÉRALE DES ADJUDICATIONS

PARIS

— 20 SEPTEMBRE —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Travaux à l'orphelinat Riboutté-Vitalis (8 lots)..... 87,633 fr. 92

— 20 SEPTEMBRE —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Travaux à l'hôpital Trousseau (2 lots)..... 46,502 fr. 93

— 20 SEPTEMBRE —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Fournitures et entretiens des appareils de chauffage à l'Asile de Ville Evraud pour 3 ans. 82,500 fr. »

DÉPARTEMENTS

— 40 SEPTEMBRE —
SOUS-PREFECTURE DE GRAY (Haute-Saône). — Travaux communaux (8 lots)..... 13,292 fr. 80

— 11 SEPTEMBRE —
PREFECTURE DU JURA. — Construction d'une écurie à la ferme de Domblans..... 7,696 fr. 57

— 11 SEPTEMBRE —
MAIRIE DE CHATEAULIN (Finistère). — Travaux de canalisation d'eau... 4,000 fr. »

— 11 SEPTEMBRE —
MAIRIE DE LAGHOAT (Algérie). — Travaux communaux (3 lots)..... 1,814 fr. 65

— 11 SEPTEMBRE —
MAIRIE DE FETERNE (Haute-Savoie). — Réparations à l'église..... 4,723 fr. 63

— 12 SEPTEMBRE —
PREFECTURE D'ORAN (Algérie). — Construction d'un lavoir au village d'Affou..... 5,500 fr. »

— 12 SEPTEMBRE —
MAIRIE DE BREST (Finistère). — Aménagement d'un lycée de filles et travaux au lycée de garçons (7 lots)..... 352,010 fr. »

— 12 SEPTEMBRE —
SOUS-PREFECTURE DE BRIOUDE (Haute-Loire). — Perré maçonné sur l'Allier, à Langeac..... 30,000 fr. »

— 12 SEPTEMBRE —
SOUS-PREFECTURE DE POLIGNY (Jura). — Réparations à l'église..... 10,124 fr. 09

— 13 SEPTEMBRE —
MAIRIE DE BANNALEC (Finistère). — Murs de clôture au nouveau cimetière et maison de gardien..... 4,884 fr. »

— 13 SEPTEMBRE —
SOUS-PREFECTURE DE TONNERRE (Yonne). — Reconstruction d'un mur de soutènement à Lezinnes..... 1,113 fr. 01

— 13 SEPTEMBRE —
MAIRIE D'EPINAL (Vosges). — Génie. — Construction du dépôt intermédiaire de munitions de Razimont.....

— 13 SEPTEMBRE —
MAIRIE DE BELFORT (Haut-Rhin). — Travaux divers.....

— 13 SEPTEMBRE —
PREFECTURE DE LA SAVOIE. — Construction de digues sur l'Arly... 115,000 fr. »

— 13 SEPTEMBRE —
PREFECTURE DE LA COTE-D'OR. — Travaux communaux (2 lots).... 13,218 fr. 98

— 13 SEPTEMBRE —
SOUS-PREFECTURE DE MIRECOURT (Vosges). — Travaux communaux (4 lots).

— 13 SEPTEMBRE —
MAIRIE DE MONTAGNE (Loire-Inférieure). — Construction d'une école maternelle..... 20,917 fr. 85

— 14 SEPTEMBRE —
MAIRIE D'ATTICHY (Oise). — Murs de clôture au cimetière..... 3,400 fr. »

— 14 SEPTEMBRE —
MAIRIE DE MEVOISINS (Eure-et-Loir). — Construction d'un plancher au lavoir..... 3,000 fr. »

— 14 SEPTEMBRE —
MAIRIE DE PRESNOY-EN-THELLE (Oise). — Restauration de l'église..... 1,915 fr. 37

— 15 SEPTEMBRE —
MAIRIE DE CLICHY (Seine). — Viabilité de la rue Villeneuve..... 21,685 fr. »

— 15 SEPTEMBRE —
MAIRIE DE LAVAL (Mayenne). — Construction d'un musée, première partie (7 lots), plus 72,751 fr. 38 de travaux en dehors de l'adjudication..... 141,498 fr. 47

— 15 SEPTEMBRE —
INGENIEUR EN CHEF DU SERVICE MARITIME A DIEPPE (Seine-Inférieure). — Concours pour la fourniture d'une drague.....

— 15 SEPTEMBRE —
MAIRIE DE CAEN (Calvados). — Elargissement du pont de la rue Saint-Louis (2 lots)..... 7,367 fr. 94

— 15 SEPTEMBRE —
SOUS-PREFECTURE DE CHATEAUCHINON (Nièvre). — Travaux communaux et vicinaux (3 lots)..... 16,835 fr. 34

— 15 SEPTEMBRE —
MAIRIE DE LORIENT (Morbihan). — Egout rue de Toulon dans la nouvelle-Ville..... 8,638 fr. 39

— 16 SEPTEMBRE —
PREFECTURE D'ALGER. — Construction d'une école au village de Lamartine..... 4,118 fr. 95

— 16 SEPTEMBRE —
MAIRIE DE PAU (Hautes-Pyrénées). — Appropriation du Forail..... 6,082 fr. 50

— 16 SEPTEMBRE —
MAIRIE DE BLANGY (Seine-Inférieure). — Démolition du toit de la halle et construction d'une salle (3 lots)..... 13,500 fr. »

— 17 SEPTEMBRE —
PREFECTURE DE LA VENDÉE. — Entretien, pendant 6 ans, de la digue de défense de la Côte-de-l'Aiguillon-sur-Mer... 90,000 fr. »

— 18 SEPTEMBRE —
PREFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES. — Etablissements d'appontements au port de Port-Vendres..... 9,000 fr. »

— 18 SEPTEMBRE —
MAIRIE DE MAUBEUGE (Nord). — Génie. — Construction de l'ouvrage de la Salmagne..... 570,000 fr. »

— 18 SEPTEMBRE —
MAIRIE D'AUBERVILLERS (Seine). — Viabilité de la rue des Gardinoux. 70,422 fr. 90

— 18 SEPTEMBRE —
PORT DE CHERBOURG (Manche). — Construction d'un dépôt de fulmi-coton dans la vallée de la Divette..... 15,740 fr. »

— 18 SEPTEMBRE —
SOUS-PREFECTURE DE MIRANDE (Gers). — Construction d'une école mixte à Manent-Montané..... 9,353 fr. 59

— 18 SEPTEMBRE —
MAIRIE D'AMIENS (Somme). — Construction d'un égout..... 24,000 fr. »

— 19 SEPTEMBRE —
MAIRIE DE VILLEJUIF (Seine). — Installation d'une justice de paix (7 lots)..... 9,992 fr. 60

— 20 SEPTEMBRE —
SOUS-PREFECTURE DE RIOM (Puy-de-Dôme). — Construction de préaux aux écoles de Sardon..... 2,269 fr. 72

— 20 SEPTEMBRE —
MAIRIE DE TOURS (Indre-et-Loire). — Construction d'une usine pour l'élevation des eaux d'égout (2 lots)..... 76,403 fr. 03

— 20 SEPTEMBRE —
MAIRIE DE LYON (Rhône). — Génie. — Casernement à l'arsenal de la Mouche (6 lots)..... 327,400 fr. »

— 20 SEPTEMBRE —
MAIRIE DE TROYES (Aube). — Construction d'un garde-corps, rive droite du canal..... 11,500 fr. »

— 21 SEPTEMBRE —
MAIRIE DE CONDE-LES-VOUZIERES (Ardennes). — Construction de rigoles pavées..... 1,830 fr. 60

— 22 SEPTEMBRE —
MAIRIE DE TOUL (Meurthe-et-Moselle). — Génie. Batteries enterrées dans le secteur Nord Est.

— 22 SEPTEMBRE —
SOUS-PREFECTURE DE BOUGIE (Algérie). — Citerne-réservoir du centre de Strasbourg..... 11,500 fr. »

— 22 SEPTEMBRE —
MAIRIE DE CHEVANCEAUX (Charente-Inférieure). — Groupe scolaire avec mairie..... 19,500 fr. 19

— 23 SEPTEMBRE —
SOUS-PREFECTURE DE VALOGNES (Manche). — Appropriation et agrandissement de l'école des filles de Moitiers... 9,180 fr. »

— 24 SEPTEMBRE —
MAIRIE DE LYON (Rhône). — Pavage de la rue de Vendôme..... 17,298 fr. 05

— 26 SEPTEMBRE —
MAIRIE DE TOULOUSE (Haute-Garonne). — Construction d'un groupe scolaire..... 18,100 fr. »

— 26 SEPTEMBRE —
HOSPICE DE BREST (Finistère). — Exhaustement d'un bâtiment et construction d'une maison de concierge (2 lots).... 51,500 fr. »

— 27 SEPTEMBRE —
MAIRIE DE CULRN (Cher). — Réparations à la mairie..... 10,232 fr. 08

— 28 SEPTEMBRE —
MAIRIE DE BLESSAC (Creuse). — Construction d'une école à la Borne.. 11,495 fr. 65

— 29 SEPTEMBRE —
PREFECTURE DU CALVADOS. — Couverture du canal d'alimentation des 4 bassins du port de Honfleur..... 24,000 fr. »

— 30 SEPTEMBRE —
SOUS-PREFECTURE DE VIENNE (Isère). — Pont avec tablier métallique sur la Luyne..... 6,669 fr. 71

— 2 OCTOBRE —
PREFECTURE DE L'HERAULT. — Maçonnerie des ouvrages hors d'eau du pont de la Bordigue au port de Cette..... 110,000 fr. »

— 3 OCTOBRE —
MAIRIE DE CHATEAU-THIERRY (Aisne). — Etablissement d'une distribution d'eau (3 lots)..... 7,128 fr. 28

— 6 OCTOBRE —
PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS. — Port de Boulogne. Concours pour la fourniture d'une drague.....

— 15 DÉCEMBRE —
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DES BAINS SALÉS A DAX (Landes). — Concours pour la construction d'un établissement de bains salés et d'eaux-mères..... 300,000 fr. »

Sur demande de MM. les entrepreneurs, il peut être fourni copie des pièces des dossiers des adjudications.

PRIX MODÉRÉS.

VERRES MOUSSELINE & VITRAUX
MICHEL & PIVAIN
 88, rue de la Roquette et rue de la Chapelle, 29, PARIS

COMPAGNIE DES GRÈS FRANÇAIS
 De **POUILLY-SUR-SAONE** (Côte-d'Or).

E. JACOB & C^{ie}
 SIÈGE SOCIAL :
14, QUAI DE LA RAPÉE, PARIS



Exposition Universelle 1889 :
 1 MÈD. OR, 1 ARGENT, 2 BRONZE
TUYAUX. — SIPHONS

Expos. Hygiène, Toulon 1890 :
 GRAND DIPLOME D'HONNEUR
ÈVIERS. — CURETTES

PRODUITS ADMIS DANS LES TRAVAUX
 DE LA VILLE DE PARIS
 DES PONTS-ET-CHAUSSEES, ETC.

FLUATATION

POUR LE
**BURCISSEMENT ET L'INALTÉRABILITÉ
 DES PIERRES CALCAIRES**

ÉCONOMIE DE 60 p. 100

Sur la construction par l'emploi des pierres communes rendues plus belles et plus durables que les roches. — Restauration, Remise en état des constructions détériorées.

HORS CONCOURS A L'EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS
FAURE & KESSLER, à Clermont-Ferrand.
 Suc. à Paris, 15, av. de l'Opéra, et 16, r. d'Argenteuil

GRANITS DU LAC MAJEUR

MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIV. DE 1889

ANTONIO CIRLA & FIGLI

5, rue d'Amboise, 5. — Paris.

Granit rouge de *Baveno*. — Granit blanc de *Montorfano*. — Syénite de *Biella*.

INSTALLATION MÉCANIQUE SPÉCIALE POUR SCIER, RABOTER, TOURNER ET POLIR LA PIERRE

EXÉCUTION DE MONUMENTS. TRAVAUX PUBLICS

(Voir Sageret)

SOCIÉTÉ DES CHAUX HYDRAULIQUES ET CIMENTS DE L'AUBE

Chaux hydrauliques du Seilley (marque *Kleine*); de Saint-Bernard (marque *Convert et Maugras*), à Ville-sous-La-Ferté (Aube); de Mussy-sur-Seine (Aube); des Côtes-d'Alun (Haute-Marne); de Bouix (Côte-d'Or) d'Ancy-le-Franc (Yonne).

SIÈGE SOCIAL **PORTLAND** MAISON A PARIS
A TROYES EXPOSITION UNIV. DE 1889. MÉDAILLE D'OR 26, rue du Maroc

Fabrique de carreaux mosaïque en ciment. — Briques blanches hydrauliques.

CHAUFFAGE

CALORIFÈRES D'HABITATIONS. — CHAUFFAGES INDUSTRIELS

Maisons à loyers, Hôtels, Ecoles, Eglises, Grands Établissements d'éducation

CHAUFFAGES A FORFAIT CONTINUS JOUR ET NUIT

Économie de 100 p. 100 sur le prix du combustible

Peut être réellement et fréquemment obtenue par l'emploi des foyers système MICHEL PERRET, qui utilisent complètement tout le carbone des combustibles pulvérulents et pauvres tels que : Résidus ou Cendres des foyers ordinaires Schistes et boues de lavage. Suies de locomotives, Fraisil de forge, Tannée sèche et humide, Sciure de bois, Tourbe menue, Poussière de lignite, de coke, d'antracite, de charbons maigres.

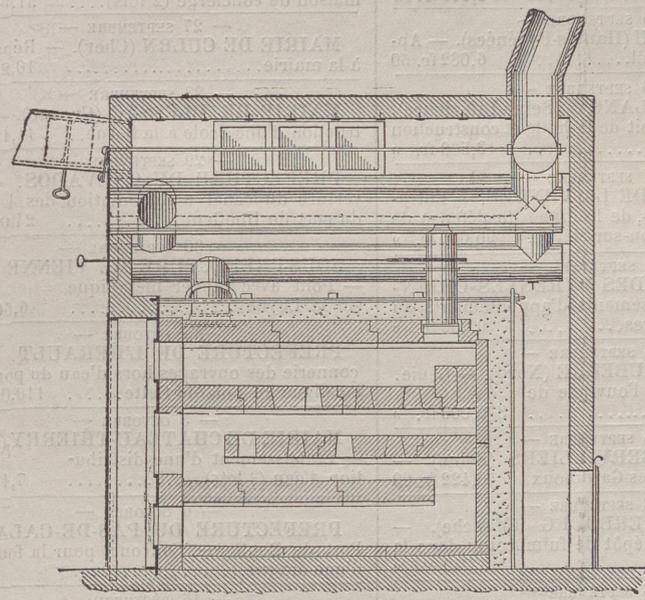


Fig. 1 - Coupe longitudinale

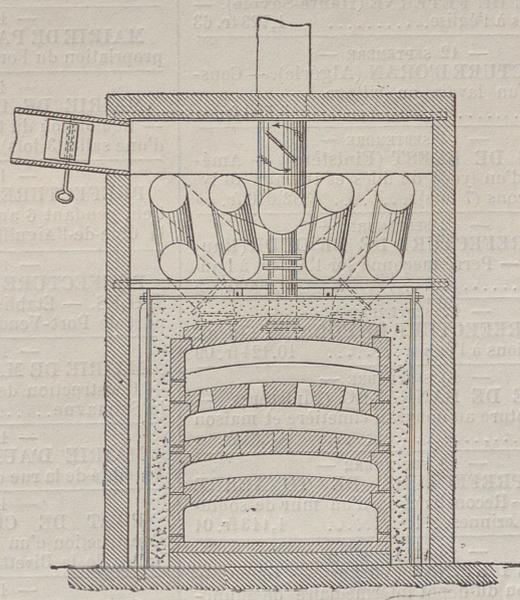


Fig. 2 - Coupe transversale

Brevet MICHEL PERRET; Paris, Expos. 1878. * — Grand Prix, Paris 1878
 Médaille d'Or, Bordeaux 1882, Diplôme d'honneur.

MARIUS OLIVIER*

INGÉNIEUR DES ARTS ET MANUFACTURES, CONCESSIONNAIRE

2, Rue Pierre-Charron. — Place d'Iéna. 7. — Paris

Envoi de prospectus. — Études et Renseignements gratuits.

BILLARDS ET BILLARDS-TABLES
E. GUÉRET, 53, r. de Lancry, Paris.

CARREAUX MOSAÏQUES ET PAVÉS
EN PORTLAND COMPRIMÉ
HENRI TAUSIN A S^t QUENTIN (AISNE)
Carreaux minces pour étages
Unis à 4 fr. 50 dessins à 5 fr. le m. rendus à pied d'œuvre
DÉPOT UNIQUE A PARIS
HENRI BICHI, Mosaïste Entrepreneur
54, avenue de Clichy.

PAVAGE CÉRAMIQUE FRANÇAIS
DE BOULOGNE-SUR-MER
F. TESTET
124, rue de Tocqueville.

CARRELAGES
UNIS ET
DESSINS VARIÉS
ÉGOUTS

GRANITE
ASPHALTE
PAVAGE
CANALISATION

GÉNIE SANITAIRE
Établissement complet du tout à l'égout.
ÉTUDES ET DEVIS A FORFAIT.

FRANÇOIS COIGNET & C^{IE}
PIERRES EN BÉTONS AGGLOMÉRÉS B^S S^G D^G
CARRELAGES
Striés pour cours et passages
dits mosaïques en ciments colorés
en mosaïques de granits et de marbres

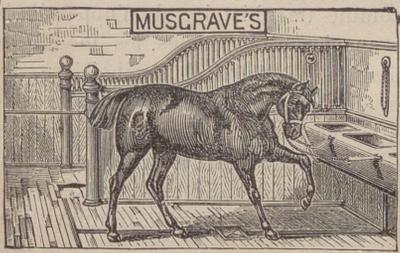
MOSAÏQUES COIGNET B^S S^G D^G
CARRELAGES, REVÊTEMENTS, GUÉRIDONS, TABLES etc.
MOSAÏQUES DÉCORATIVES
EXÉCUTION SUR PLACE

MOSAÏQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES
3, rue des Mathurins, Paris.
USINES A ASNIÈRES (SEINE)

INSTALLATIONS D'ÉCURIES
SELLERIES. — VACHERIES ETC.

Maison MUSGRAVE & C^o, limited
PARIS, LONDRES et BELFAST

MUSGRAVE'S



Médailles d'or et d'argent aux Expositions internationales.
MÉDAILLE D'OR AMSTERDAM, 1883
On peut voir nos articles en grandeur d'exécution dans nos salles d'exposition à Paris.
CATALOGUES et devis franco sur demande.
MUSGRAVE ET C^o, LIMITED
PARIS. — 240, rue de Rivoli. — PARIS

MOSAÏQUES
FACCHINA maître mosaïste, breveté
47, r. Cardinet, PARIS Vⁿo précédent

NOUVELLE MOSAÏQUE pour PALLAGE et DÉCORATION
ÉMAUX - OR - MARBRE
CARREAUX & PAVÉS CÉRAMIQUE-CIMENT
Echantillons par retour de courrier.
HENRI BICHI, Ent. 54, Avenue de Clichy, PARIS

CARRELAGES MOSAÏQUES EN GRÉS CÉRAMÉ
DE PARAY-LE-MONIAL
PAVAGES & CARRELAGES CÉRAMIQUES
DE PONT-SAINTE-MAXENCE
CORBASSIÈRE & FILS
DÉPOSITAIRES EXCLUSIFS

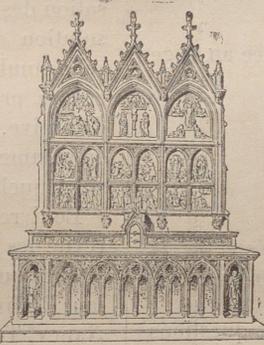
ÉVITER LES CONTREFAÇONS
EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
MÉDAILLE D'OR ET MÉD. D'ARGENT
16, rue de la Chapelle. — Paris.

CRÉATION DES PAVAGES CÉRAMIQUES A PARIS EN 1875
30 Médailles Or et Argent

ATELIERS FROG-ROBERT
H. POIRET S^R
36 ET 38, RUE BONAPARTE, PARIS

MÉDAILLES OR ET ARG. AUX DIFFÉRENTES EXPOS.

Statues religieuses : plâtre, carton-romain, carton-pierre, terre cuite, bois, pierre, zinc fonte de fer, bronze et marbre.



Modèles anciens et reproductions Bas-reliefs, Groupes, etc.

MOBILIER D'ÉGLISE
AUTELS, CHAIRES A PRÊCHER, CONFESSIONNAUX
BANC D'ŒUVRE, STALLS, APPUIS DE COMMUNION
BÉNITIERS, FONDS BAPTISMAUX, ETC.
Exécution de tous travaux sur plans

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU Durcissement du Plâtre
PAR LA
MARMOREÏNE
EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1889
Récompense Unique

Les plâtres ainsi durcis ne peuvent être rayés à l'ongle et peuvent être lavés aussi souvent que cela est nécessaire, comme on le ferait d'une plaque de marbre.

La **Marmoreïne** ne couvre pas et ne change en rien l'aspect du plâtre qui, après durcissement, continue à respirer. — Rien donc de commun avec le silicate.

A l'assistance publique de Paris, un mur d'hôpital ainsi durci, après 42 lavages consécutifs à 24 heures de distance l'un de l'autre, n'a donné aucun changement appréciable avec la partie durcie mais non avée.

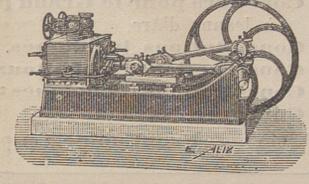
En imperméabilisant les saillies et ornements d'architecture on rend inutile le recouvrement en zinc, si disgracieux et si coûteux.

DERNIERS TRAVAUX FAITS :
Restauration Arc du Carrousel ;
3.000 mètres à la Façade Rivoli (Palais du Louvre) ;
3.500m. Caisse Nat. d'Épargne des Postes et Télégraphe.

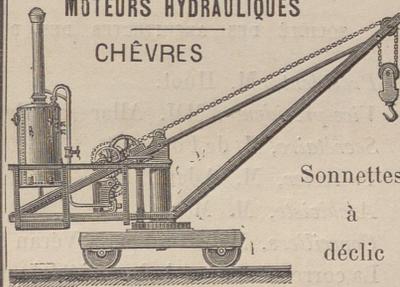
PRIX DANS PARIS (main-d'œuvre comprise)
Le mètre pour durcissement simple..... 0 fr. 55
Le mètre pour durcissement et teinture... 0 fr. 80
Le mètre pour l'imperméabilis. simple..... 0 fr. 40
31, Rue Bonaparte.

SAUTTER LEMONNIER & C^o
26, avenue de Suffren, Paris

EXPOSITION UNIVERSELLE. — PARIS 1889
HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY
FONDATEURS A L'ATR COMPRIMÉ



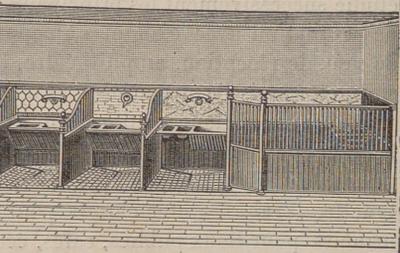
COMPRESSEUR COMMANDÉ PAR COURROIE
Treuil de Sas à air
MOTEURS A VAPEUR
MOTEURS HYDRAULIQUES
CHÈVRES



Sonnettes à délie
GRUES A BRAS ET A VAPEUR

ALEXIS MÉNARD SUC^R DE CONSEIL
Rue Marcadet, 279, Paris
CHARPENTE & MENUISERIE EN FER
SERRURERIE D'ART
ÉLECTRICITÉ, ACOUSTIQUE, PARATONNERRES
Spécialités brevetées, systèmes Cairol et A. Ménard
Persiennes fer, fer et bois, lames mobiles en verre.
Ferme-persiennes fonctionnant de l'intérieur.
Espagnolettes à trigle plate pour persiennes
Glaces et Portes à coulisse.
Fermetures de Magasin, Stores, Jalousies
Chassis mécaniques pour écoles, casernes, cuisines, etc.
Ascenseurs, Monte-charges, Monte-plats
SYSTÈME ÉCONOMIQUE, SANS PUIIS.
Appareils de levage de tous systèmes
HYDRAULIQUES, A VAPEUR, A BRAS, ETC.
COMMISSION pour tous articles du bâtiment.

INSTALLATIONS D'ÉCURIES
PLANS BERGER ET BARILLOT DEVIS
— MOULINS (ALLIER) —



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
MÉDAILLE D'ARGENT
SPÉCIALITÉ DE STALLS ET BOXS
A ARMATURES FER FORGÉ
PANNEAUX BOIS DÉMONTABLES
ET
PANNEAUX FER SANS SONORITÉ
SOLIDITÉ GARANTIE
Tarif et album franco sur demande.

SOMMAIRE :

TEXTE. — **Lettre d'Italie à la « Construction Moderne »**. — Le palais ducal de Venise dans ses restaurations modernes.

Concours pour la Caserne des Célestins. — Projet de M. Antonin Durand.

École des Beaux-Arts — Plan du nouvel Opéra. — Rez-de-chaussée.

Concours pour le Grand prix de Rome. — Monument à Jeanne d'Arc.

Consultations juridiques.

Construction des hôpitaux. — Salle de malades.

Consultations techniques : Ferme Polonceau.

Concours.

DESSINS. — **Frontispice**. Composition de M. Tomasz.

Le palais ducal de Venise. — Détail de pilastre dans la loge de premier étage. — Détail de la partie supérieure de la porte della Carta.

Caserne des Célestins. — Projet de M. Ant. Durand. — Plan du rez-de-chaussée. — Plan du premier étage. — Vue perspective.

École des Beaux-Arts. — Plan du nouvel Opéra.

Grand Prix d'architecture. — Plan du projet de M. Pontremoli, premier Grand Prix.

Consultations juridiques, 4 croquis.

Hôpitaux et hospices. — Hôpital à Bhaunagar (Inde). — Presbyterian house à Philadelphie.

Consultations techniques, 2 croquis.

PLANCHES HORS TEXTE. — Planches 98 et 99. — **Concours pour le Prix de Rome**, projet de M. Pontremoli, premier Grand Prix.

SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES

SOCIÉTÉ DES ARCHITECTES DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

Président, M. Huot.

Vice-présidents, MM. Allar et Paugoy.

Secrétaire, M. de Foucault.

Trésorier, M. Adam.

Archiviste, M. Marx.

Conseillers, MM. Huot père, Véran et Peyron.

La correspondance de la société devra être envoyée au siège social à Marseille, rue de la Darse, n° 27.

BIBLIOGRAPHIE

Principes d'assainissement des habitations des villes et de la banlieue, par M. P. Pignat, architecte et ingénieur.

On sait l'importance que doivent avoir toutes les questions relatives à l'hygiène de l'habitation. Depuis quelques années, beaucoup de ces questions ont été mise à l'étude, quelques-unes résolues et l'auteur des *Principes d'assainissement* fait remarquer dès le début que les connaissances que l'on doit acquérir en cette matière sont des plus intéressantes par leur rapport intime avec toutes les autres connaissances humaines et des plus importantes au triple point de vue de l'hygiène, de l'économie sociale et de la moralité publique. Dans le livre I^{er} sur l'*Assainissement de l'Habitation*, l'auteur étudie successivement les principaux moyens de chauffage et de ventilation avec exemples à l'appui, pour salles d'école, de café, de réception, amphithéâtre, théâtres, hôpitaux, prisons, etc.; puis l'eau pour les usages domestiques, ses propriétés, ses substances utiles et nuisibles, procédés de purification et distribution à l'intérieur; enfin les résidus domestiques, le drainage domestique intérieur, les évier, siphons, toilette, lavabos, water-closets pour établissements publics, urinoirs pour lieux publics, cafés, écoles; drainage des eaux pluviales.

Dans le livre II sur l'*Assainissement des villes*, nous y avons vu fort bien traitée la distribution d'eau des villes, son état actuel et ce qu'on est en droit d'espérer, puis la partie des plus intéressantes de l'enlèvement le moins malsain possible des immondices produits dans une ville, ordures et

détritus solides, neige et glace — et surtout la question la plus épineuse, celle des matières de vidange et de leur élimination pour les fosses fixes, tinettes et le système du tout à l'égout.

Les égouts au point de vue des divers types à leur donner sont aussi étudiés dans ce livre qui termine par un aperçu des grands travaux de voirie urbaine; chaussées macadamisées, pavées en pierre, asphaltes, pavées en bois, trottoirs, balayage, arrosage, plantations d'arbres sur la voie publique.

Le livre III, *Assainissement extérieur des villes*, est uniquement consacré à l'étude des procédés d'épuration et d'utilisation des eaux d'égouts; on sait combien l'application de la solution de Durand-Claye a donné lieu à des tiraillements sans nombre et malgré l'évidence de la méthode on ne peut encore prévoir le jour où l'application recevra la consécration définitive, se butant à des objections locales respectables en somme et à d'autres tirées de la microbiologie elle-même sur laquelle le système semblait devoir compter le plus.

Le livre IV, *Principaux travaux d'assainissement*, passe en revue les principaux travaux exécutés ou projetés tant en France qu'à l'étranger, à Londres, Bruxelles, Dantzig, Breslau, Berlin, Francfort-sur-le-Mein, Lisbonne, Naples, Reims, Nancy, Toulon, Paris, Dijon ou M. P. Pignat entre dans les détails au sujet des principes qui l'ont guidé pour dresser le projet de l'assainissement de cette ville.

Quoique conçu surtout au point de vue descriptif, cet intéressant ouvrage contient des dessins dont il n'est pas fait mention dans toute cette partie de l'ouvrage.

Les dessins font à eux seuls une deuxième partie parlant à la vue et dont en cas de doute on peut trouver l'explication dans le livre V, qui est comme l'appendice, appendice d'ailleurs détaillé de trente-six planches hors texte (1/4 grand aigle).

On y voit d'abord comme une histoire de l'appareil de chauffage depuis les temps les plus reculés, les modes de chauffage et de ventilation de l'hôpital Lariboisière, du théâtre Lyrique à Paris, de Mazas, de l'opéra impérial de Vienne, application des lampes à gaz à la ventilation; les différents types d'installation de water-closets, de syphons, d'éviers, réservoirs de chasse, fosses, tinettes, collecteurs, l'épuration et l'utilisation des eaux d'égout à Gennevilliers pour Paris et à Reims, etc.

C'est en somme, ainsi que nous avons espéré le montrer, une étude fort complète où l'architecte comme l'ingénieur peuvent trouver maints renseignements utiles.



Composition de M. Tomasz.

LETTRE D'ITALIE A « LA CONSTRUCTION MODERNE »

LE PALAIS DUCAL DE VENISE DANS SES RESTAURATIONS MODERNES (Voyez page 553.)

La restauration des deux façades du palais ducal s'attaqua d'abord au renforcement des deux loges, et à la réparation de la muraille polychrome et à ses fenêtres, de même qu'aux accessoires du couronnement extrême. Soit sur la façade de la « Piazzetta », soit sur celle du « Molo », furent dégagées une à une toutes les colonnes des loges, et on les remplaça par des nouvelles — les chapiteaux compris — dès que leur état de conservation ne pouvait plus correspondre aux exigences de la stabilité. Dans une liste que j'ai l'honneur de vous adresser à part, et que vous pouvez publier si bon vous semble (1), vous aurez une idée parfaite des travaux qu'on a exécutés aux chapiteaux de la façade sur la « Piazzetta », et vous y aurez un guide très sûr indiquant ceux, parmi ces chapiteaux de la première et seconde loge du palais, qui ont été seulement réparés, et les nouveaux (2). Les nouveaux : car au palais ducal on a fait, on a *dû faire* du nouveau à l'encontre de la théorie ruskinienne, à laquelle pourtant je me rallie; théorie qui est ennemie du nouveau dans les restaurations de monuments anciens, comme le diable du paradis. M. Ruskin qui aime le palais ducal tout autant que Saint-Marc, au point de faire publier à son propre compte un ouvrage sur le palais (1), ne sera point satisfait de ces restaurations, bien que le *Times*, en général

(1) La liste est publiée à la fin de cette lettre. J'aurais voulu vous adresser, de même, la liste des chapiteaux de la façade sur le « Molo »; mais, bien que j'aie écrit à Venise à ce propos, je n'ai pas encore réussi à la compléter. En vue du grand intérêt, surtout historique, de ces listes, je tâcherai de vous faire avoir la liste qui vous manque, peut-être dans quelques semaines. Je dois me rendre à Venise et je compléterai la liste moi-même, d'après le monument.

(2) Voici le titre de l'ouvrage : *Monumenti per servire alla storia del Palazzo Ducale di Venezia, ovvero Serie di atti pubblici dal 1253 al 1797, che variamente lo riguardano, tratti dai Veneti Archivi e coordinati da Giambatista Lorenzi, coadiutore della Biblioteca Marciana*. C'est un vol. de 627 p.

très prudent, les ait jugées avec bienveillance (1). Cependant la théorie de M. Ruskin, de ne rien restaurer ou renouveler, parce que la poésie du temps auquel les monuments doivent souvent leur renommée — comme dit notre auteur dans sa *Lampe de la Mémoire* — est irrestaurable, cette théorie c'est bien la vérité; mais vis-à-vis de la pratique on se trouve dans le cas, quelquefois, de ne pouvoir pas appliquer raisonnablement cette théorie. Pour les chapiteaux, M. Ruskin aurait voulu des cônes en marbre sans sculptures et seulement ornés d'une inscription avec la date de la mise en œuvre.

Mais je demande : est-ce qu'on ne pouvait pas avoir à la fois les chapiteaux et les inscriptions : *In medio stat virtus*. Et ici, à mon sens, on pouvait bien suivre la théorie de M. Ruskin à moitié.

Enfin, les chapiteaux ont été renouvelés. Naturellement, une partie de la critique italienne a trouvé que l'œuvre des nouveaux sculpteurs est fort loin de celle des anciens, et on a trouvé à dire sur le merveilleux chapiteau des « saisons »; et on a trouvé que celui de l'arte del trivio e del quadrivio a huit fautes dans les huit lignes d'inscription (2); bref, le remplacement de chapiteaux anciens par de nouveaux a été l'objet, chez nous, d'une vive polémique et de nombreuses accusations avant et après la rénovation. On a trouvé de même que dans le choix de chapiteaux à renouveler on aurait pu être moins rigide, et que plusieurs de ceux qui ont été envoyés aux magasins étaient encore dans le cas de prêter leur service (3). — Mais ces accusations si générales, il faut se garder de les prendre à la lettre, d'autant plus que le directeur des travaux,

(1) V. le numéro du 16 septembre 1889.

(2) Cf : *Archivio st. dell'Arte*, a. 1889, p. 428.

(3) Cf : op. et loc. cités, p. 429.

en vue de son incomparable responsabilité, et entouré, comme il était constamment, de fières désapprobations et d'incrédulités implacables, ne pouvait s'avancer qu'avec la plus grande prudence. Les difficultés étaient extrêmes. Il s'agissait, comme vous savez, de chapiteaux de la plus haute valeur, de chapiteaux historiés de figures et de symboles, de feuillages et d'allégories; une véritable fête pour les esprits fantastiques, destinée toutefois à inquiéter plus d'un sculpteur consciencieux.

Exécutés à travers le *xiv^e* et le *xv^e* siècles, ces chapiteaux donnent une idée singulière et assez large de l'état de notre sculpture ornementale dans une longue période de temps, sans nuire à l'harmonie de cet ensemble admirable du palais ducal dont personne, à première vue, ne dirait que la façade le long du « Molo » est plus ancienne environ d'un siècle que l'autre sur la « Piazzetta ».

Tous les chapiteaux qui ne permettaient plus aucune réparation se trouvent à présent dans un magasin du palais ducal au rez-de-chaussée, où ils peuvent être visités avec un permis spécial.

L'œuvre de renouvellement s'étendit sur toutes les parties du palais ducal : corniches, rosaces, frises, parapets, angles des archivoltes ; et tout ce qui peut être renforcé, le fut avec diligence. Là seulement où il n'était pas possible de consolider, l'œuvre de rénovation ne fut guère épargnée. Le renouvellement s'étendit aussi sur les renforcements métalliques, sur les chaînes ; quelques-unes des anciennes furent supprimées, quelques autres ajoutées, la majeure partie remplacée par de nouvelles. Je ne vous signale pas tous les travaux accessoires ; le renouvellement d'une partie du mur des loges, la reconstruction de la voûte de la loge au rez-de-chaussée, le pavé soit de la loge inférieure, soit de celle supérieure, etc. Et avant de vous renseigner sur les restaurations intérieures, je dois vous écrire que quelques restaurations ont été exécutées même sur la merveilleuse *Porta della Carta* (ainsi appelée

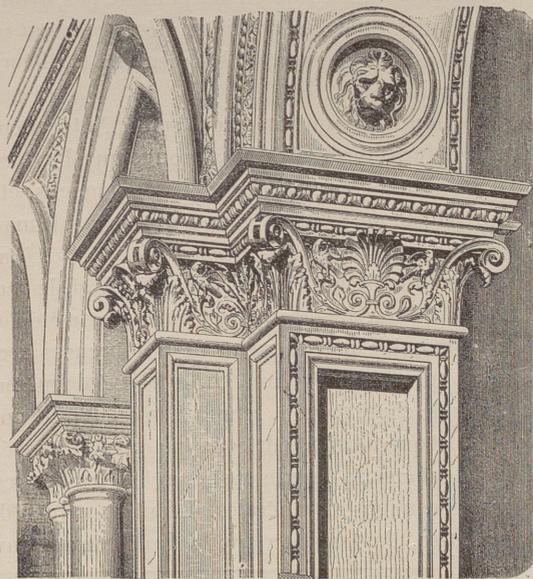


Fig. 4. — Détail de pilastre dans la loge au 1^{er} étage (palais ducal, cour intérieure).

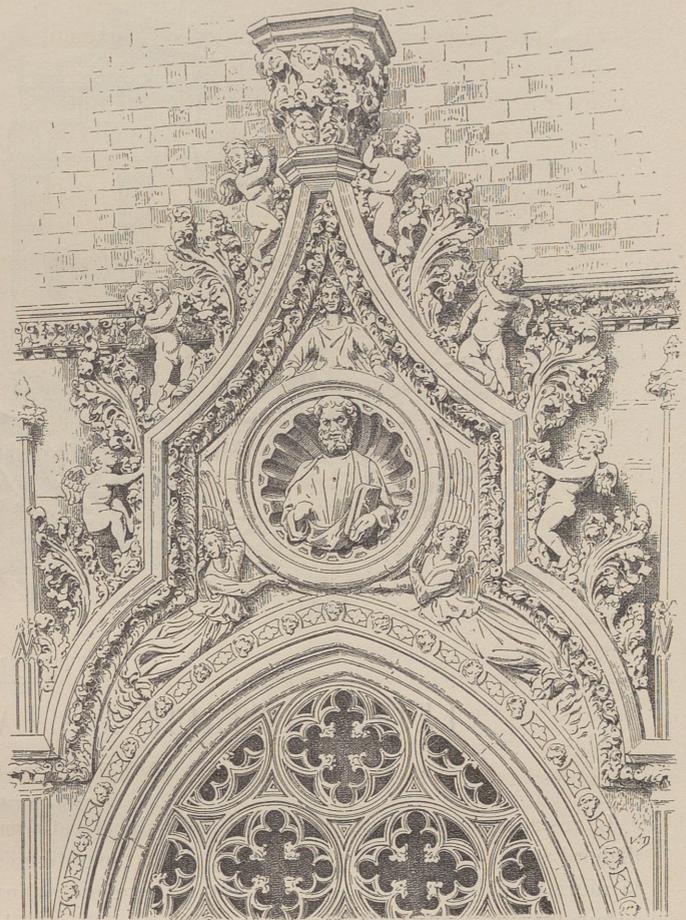


Fig. 5. — Détail de la partie supérieure de la Porte della Carta.

parce que l'on y affichait des décrets publics) ou « *Porta dorata* » qui est le principal ouvrage d'une célèbre famille d'artistes, une de ces dynasties d'architectes et de sculpteurs qui, comme le remarquait très bien M. Müntz, étaient un des phénomènes de la vie artiste à Venise pendant la Renaissance. Le lecteur a nommé la famille Bon. Le travail le plus remarquable qui ait été exécuté sur cette « Porta » (commencée en 1438 et terminée après 1463) a été le remplacement de la statue du doge François Foscari et du lion de Saint-Marc dont la tête seule du doge est une copie de l'ancienne; c'est l'unique fragment sauvé de la ruine qui se trouve maintenant dans le musée archéologique du palais. M. Louis Ferrari, chargé de cette œuvre, l'acheva en 1885.

Dans le projet de restauration de 1873, étaient comprises les façades de la cour où l'œuvre du restaurateur a un intérêt secondaire, parce qu'il se borna — à part les restaurations de détail — au rajustement général et à la rénovation partielle des dalles en marbre placées entre les arcs inférieurs et l'entablement; à l'arrangement du contour le long de la muraille, des *oculi* placés sur les arcs; au renouvellement total de la corniche qui couronne la loge inférieure, et à la reconstruction, avec l'addition des parties nouvelles, des parapets de la loge supérieure. Il est curieux de trouver ici une loge au premier étage, en style ogival, et des arcades, au rez-de-chaussée, en style Renaissance.

D'après tout ce que je vous ai dit, vous aurez compris que les travaux du palais ducal de Venise appartiennent à ce genre de restaurations qu'on pourrait nommer mixtes, c'est-à-dire qui participent du système selon lequel tout ce qui ne peut plus être conservé dans un monument doit être refait selon le dessin original *deviné* sur les fragments ; et de celui selon lequel tout doit être rigoureusement conservé. J'ajoute encore que devant l'état d'incroyable désordre du palais ducal, le système de tout conserver et ne rien renouveler aurait fait réfléchir assez profondément ceux mêmes qui, dans ce système, voient le seul moyen de sauver la poésie des vieux monuments. Personne ne niera pourtant que le système qu'on a choisi ne soit le plus difficile. Et si les résultats ne peuvent pas satisfaire tout le monde, il n'est pas moins vrai, pour cela, que, dans leur ensemble, ces résultats ne soient dignes de louanges. On doit mettre d'ailleurs en la balance de dame Justice ce fait, qu'une partie de ces restaurations ont été exécutées, il y a quinze ou seize années, dans un temps où, en matière de restauration, on jugeait les choses bien différemment d'aujourd'hui. Néanmoins, vous devez remarquer que les restaurations du palais ducal doivent être partagées en deux : restaurations artistiques, et restaurations statiques. Les premières, à cause de leur nature même, pourront donner lieu à quelques réserves, relevant surtout des idées personnelles des critiques ; mais les secondes, les restaurations statiques diri-

gées, à mon sens, d'une manière parfaite, seront louées sans restriction par tout le monde. Et Dieu sait si, dans les restaurations constructives du palais ducal, la science, le talent, les soins les plus subtils ont dû être mis à contribution !

Et les frais de tous ces travaux ? — Le *Times* écrivant à ce sujet semble croire que les frais dont je vous parle, ont été à la charge du budget de la municipalité de Venise. Rien de plus inexact. Dans les frais pour la restauration du palais ducal, la municipalité n'entre point ; les frais ont grevé en totalité le budget de l'État ; et les restaurations ont été exécutées de la sorte avec le crédit voté par le Parlement et les ressources tirées des taxes d'entrée dans le palais. Pour l'exécution du projet de 1873, avait été autorisée une somme de 570,000 l. Sur cette somme on devait prélever 38,000 l. pour les travaux de la façade le long du *rivo della Paglia* et des façades sur la cour ; pour les façades principales il y avait donc une somme de 532,000 l. Cependant tout le fond de 570,000 l. était déjà épuisé en 1883 pour la restauration des deux façades principales, et alors, la restauration de ces façades n'était pas achevée. L'achèvement des travaux de la façade le long du « Molo » et de celle sur la « Piazzetta » remonte seulement à quelques mois ; — et je parle de l'œuvre générale de cette restauration qui désormais est complète et a coûté 800,000 l. environ. La restauration des loges sur les deux côtés Sud et Ouest de la cour —

(1) La liste suivante, qui signale les chapiteaux restaurés — et comme restaurés — ou renouvelés dans la façade du palais ducal de Venise du côté de la « Piazzetta », est tirée d'un document officiel dressé par M. l'architecte Forcellini, directeur des travaux.

FAÇADE	N° D'ORDRE DES CHAPITEAUX INFÉRIEURS	NOUVEAUX OU VIEUX ET COMME RÉPARÉS.	N° D'ORDRE DES CHAPITEAUX SUPÉRIEURS	NOUVEAUX OU VIEUX ET COMME RÉPARÉS.
Angle S. O.	1	Nouveau, exécuté sur place.	1	Vieux.
Façade sur la Piazzetta.	2	Nouveau.	2	Nouveau.
	3	Nouveau, exécuté avant le commencement des réparations.	3	Nouveau.
	4	Nouveau.	4	Nouveau.
	5	Nouveau.	5	Nouveau.
	6	Vieux, fortifié avec des cercles.	6	Vieux.
	7	Vieux, exécuté par Barth, Manopola au XVII ^e siècle.	7	Vieux.
	8	Vieux, fortifié avec deux cercles.	8	Vieux, fortifié avec deux cercles en cuivre.
	9	Nouveau.	9	Nouveau.
	10	Vieux, fortifié avec des cercles. Abaque annulaire nouveau.	10	Nouveau.
	11	Nouveau.	11	Nouveau.
	12	Vieux, fortifié avec deux cercles. Abaque annulaire nouveau.	12	Nouveau.
	13	Vieux, fortifié avec deux cercles.	13	Nouveau, exécuté sur place.
	14	Vieux, fortifié avec deux cercles.	14	Vieux, fortifié par deux cercles.
	15	Vieux, fortifié avec deux cercles.	15	Nouveau.
	16	Vieux, fortifié avec deux cercles.	16	Nouveau.
	17	Vieux, fortifié avec un cercle.	17	Vieux.
	18	Vieux, fortifié avec deux cercles.	18	Vieux, fortifié avec des crochets.
	19	Vieux, fortifié avec deux cercles.	19	Nouveau.
	20	Demi-chapiteau à la muraille, vieux.	20	Renouvelé depuis 35 ans environ.
				21
			22	Vieux, fortifié avec deux cercles. Abaque annulaire nouveau.
			23	Vieux.
			24	Vieux.
			25	Vieux, fortifié avec deux cercles.
			26	Vieux.
			27	Vieux.
			28	Vieux.
			29	Vieux.
			30	Vieux, avec deux cercles.
			31	Vieux.
			32	Vieux.
			33	Vieux.
			34	Nouveau, exécuté sur place en partie.
			35	Vieux, fortifié avec un cercle.
			36	Vieux.
			37	Vieux, fortifié avec deux cercles.
			38	Nouveau, exécuté sur place en partie.
			39	Demi-chapiteau à la muraille, fortifié avec des crochets.

dont les frais chargèrent un fonds particulier — coûta 29,527.54 l. et la restauration de la *Porta della Carta* coûta 5,234.35 l.

Après cela on ne peut malheureusement pas encore conclure, avec le cardinal de Richelieu: « Dieu merci! c'est fini. » Laissant de côté les travaux secondaires à l'intérieur, il faudra restaurer dans l'avenir les deux grandes façades, en style Renaissance, la première sur le *rivo della Paglia*, la seconde sur la cour, et il faudra exécuter d'autres travaux pour compléter la restauration des façades sur la cour. Pourtant, pour les deux grandes façades, il s'agit de travaux d'un caractère tout à fait différent de celui des façades principales, car il ne s'y trouve impliquée aucune question sérieuse de statique, et tout se bornera à une réparation superficielle. Je ne saurais vous dire si pour ces travaux le Gouvernement assignera sur-le-champ tout ou partie du crédit nécessaire. Mais je puis vous assurer, au contraire, que notre ministère de l'instruction publique fera à Turin, à l'exposition d'archi-

tecture qui s'ouvrira prochainement, une grande exposition de toutes les études et les dessins qui ont servi jusqu'ici à la restauration du palais ducal de Venise, compris le modèle de l'échafaudage que vous avez publié.

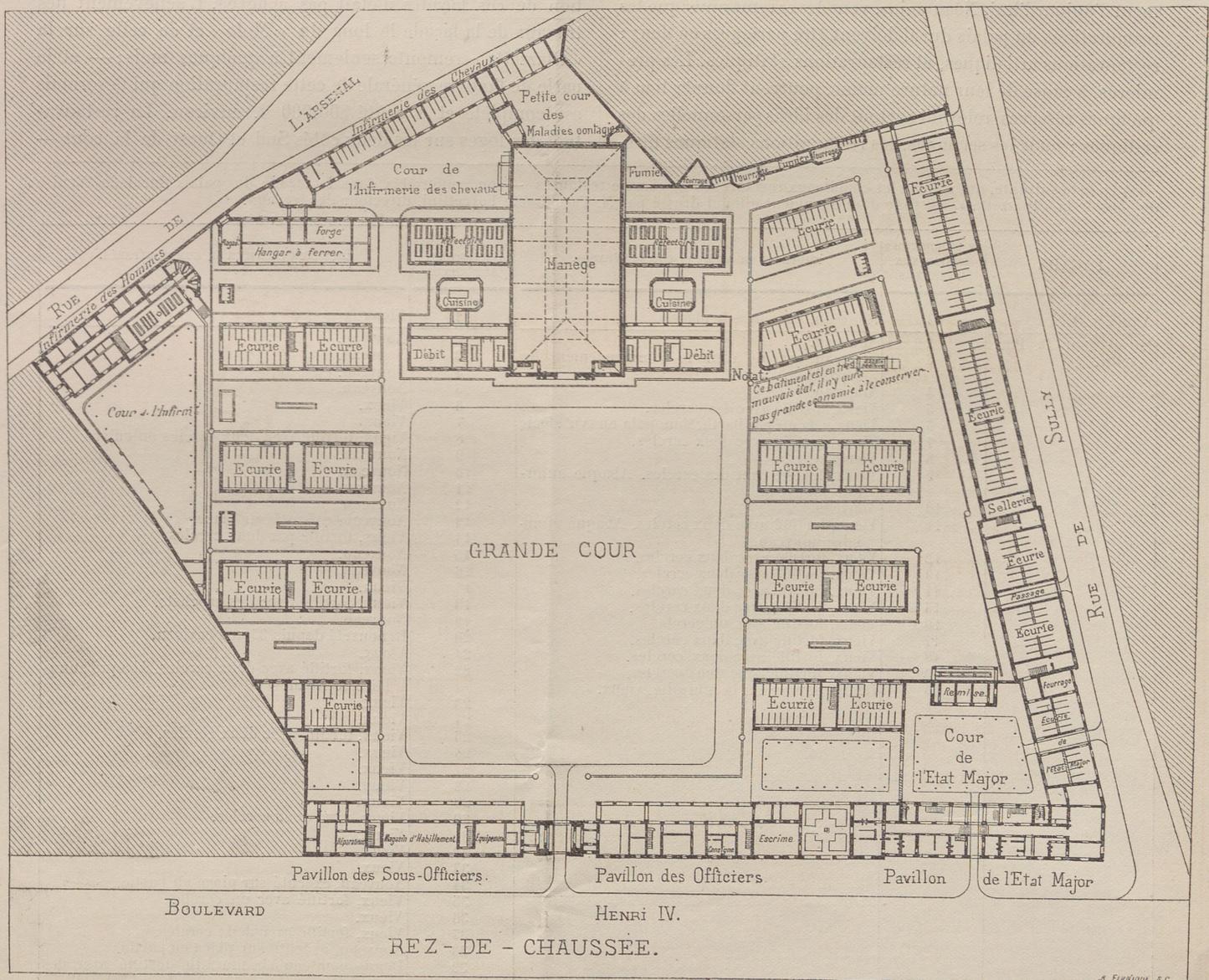
Alfredo MELANI.

CONCOURS POUR LA NOUVELLE CASERNE DES CÉLESTINS

(Voyez page 556.)

Le programme du concours, dont nous avons donné une analyse disait : qu'il convenait « d'apporter la plus grande économie dans la dépense », et que « dans le classement des projets » il serait tenu compte de ces conditions expresses.

Le jury a en effet tenu compte de ces indications en classant *deuxième* l'un des projets, celui dont nous donnons aujourd'hui les plans et une perspective régulière. Son



Caserne des Célestins, — Projet de M. Antonin Durand.

auteur, M. Antonin Durand, à la conservation des bâtiments anciens sur la rue de Sully — la première économie à faire — à une disposition simple et hygiénique de ses bâtiments, bien isolés l'un de l'autre sur une vaste cour rectangulaire, joignait l'étude tout à fait pratique d'une architecture sobre, sévère, réalisable sans mécompte imprévu.

R.

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

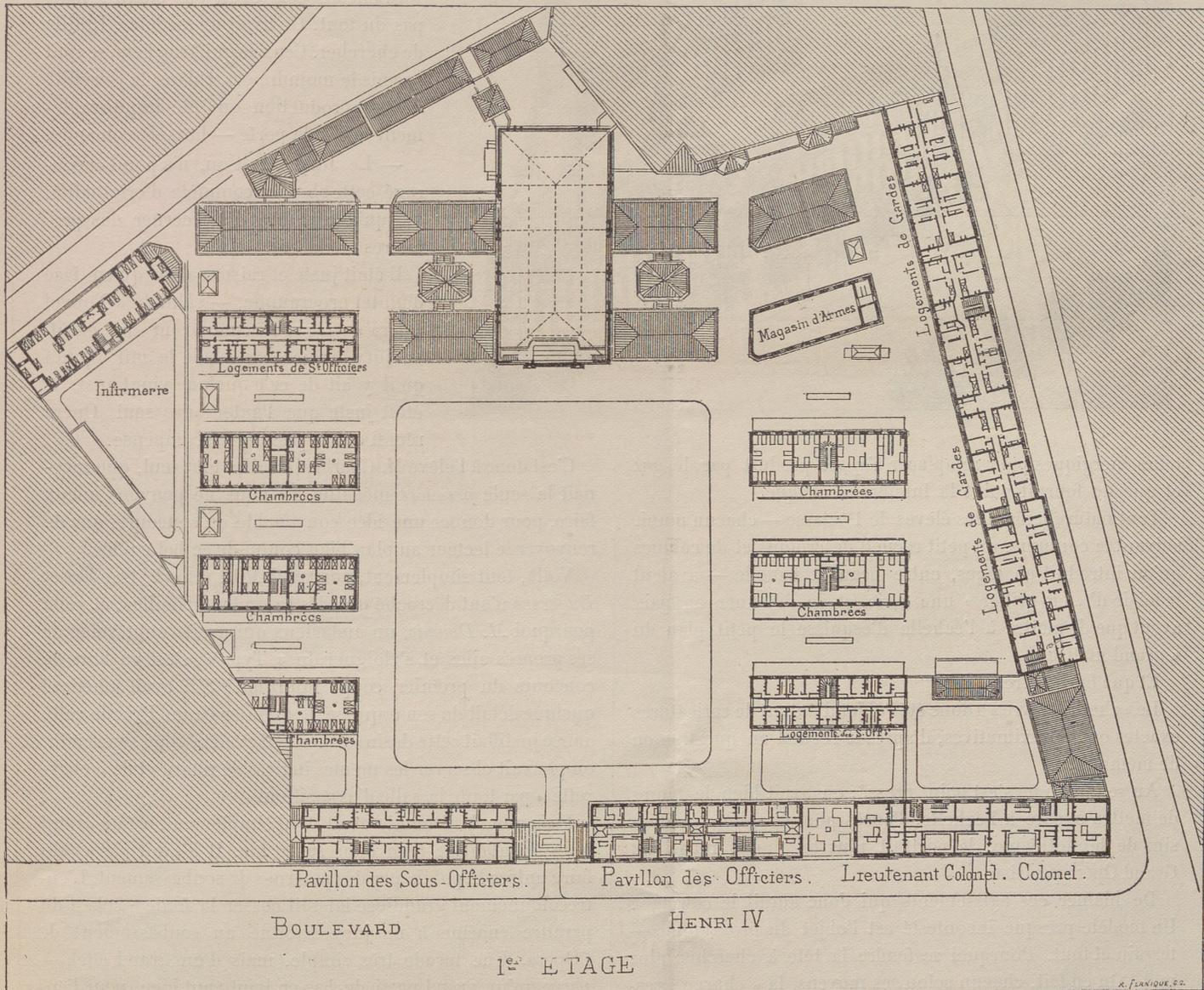
Concours de 1^{re} classe. — Jugement du 7 août : Un théâtre de grand Opéra. — Un arc d'honneur.

Le concours du Grand Prix et celui de la caserne « Célestine » ont, dernièrement, tenu trop de place, en ces colonnes, pour que les concours de fin d'année scolaire n'arrivent un peu bien en retard. Nous y voici, pourtant.

Le théâtre de grand Opéra devait avoir sa façade principale

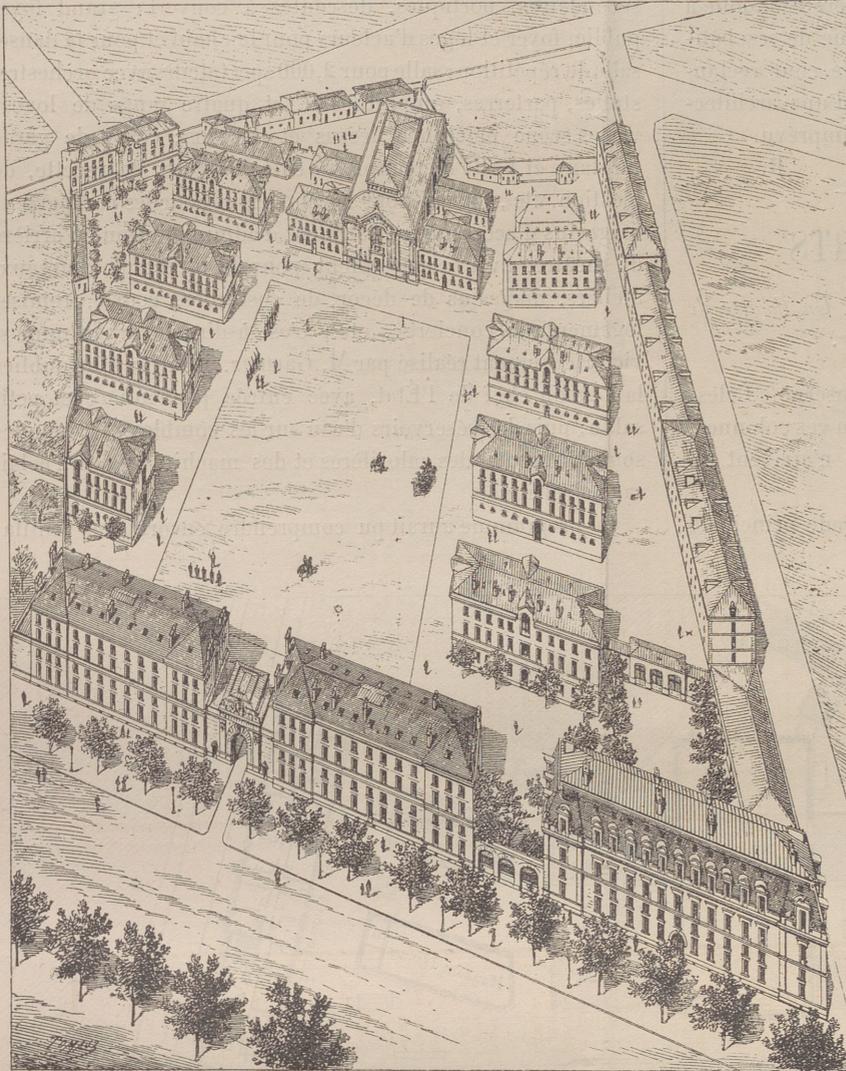
sur une place publique. Vestibules, grands escaliers, escaliers secondaires, portiques, descentes à couvert; grand foyer public, foyer et loges d'acteurs pour le chant et pour la danse, salle de répétition; salle pour 2,000 spectateurs avec orchestre, stalles, parterres, amphithéâtre et quatre rangs de loges; vastes scène machinée dessus et dessous; corps de garde militaire et poste de pompiers; café, bureaux de recette, de location, etc., foyers, pour les chœurs et pour les comparses; magasins d'accessoires; bâtiment d'administration en arrière du théâtre, avec appartement pour le directeur, bureaux, ateliers, magasins de décor, de costumes, écurie, remise, logement de concierge, etc.; c'est-à-dire le programme si victorieusement réalisé par M. Garnier, à Paris; sans oublier la loge du chef de l'État, avec entrée particulière et petit salon; puis des réservoirs d'eau sur les combles et, dans les soubassements, des calorifères et des machines pour l'éclairage électrique.

Ce programme aurait pu comprendre encore des ventila-



Caserne des Célestins. — Projet de M. Antonin Durand.

Caserne des Célestins. — Projet de M. Antonin Durand.



teurs énergiques pour remplacer l'appel produit par le gaz et que ne fournit point la lumière électrique.

Tout naturellement les élèves de 1^{re} classe — chacun muni, suivant la coutume, du petit recueil de croquis et de calques qu'on introduit en loges, entre peau et flanelle — avaient le loisir d'« en griller » une série, et de déjeuner en paix avant que de mettre à l'échelle d'esquisse le petit plan du « grand maître ».

Et que faire autrement ?

Le « chef-d'œuvre » a donc été l'objet d'autant de caricatures exactes ou approximatives, d'après le recueil en question ou de mémoire.

Au rendu on ne s'est point pressé; on avait bien le temps de mettre encore à l'échelle, d'après photographies et dessins de bibliothèque, le portrait plus ou moins réussi du Grand Opéra parisien.

De blâmer ces agissements qui donc aurait le courage ? Un modèle presque incontesté est l'objet du programme — terrain et tout. Pourquoi se fendre la tête à chercher plus mal ? On en fait, chacun selon ses moyens, la « charge » respectueuse; naïf témoignage d'admiration scolaire.

Etils ont eu, en cela, bien raison, puisque c'est à ceux qui ont pu approcher, de moins loin, d'une ressemblance parfaite, que *deuxièmes* médailles et *premières mentions* sont échues.

Il est au moins permis de plaindre le maître, bien innocent du fait, l'auteur éminent du modèle ainsi transformé en cible de concours.

Vraisemblablement l'architecte de l'Opéra a dû, s'il assistait au jugement, en avoir de cette exposition scolaire « jusqu'aux yeux ». Ces cinquante et quelques approximations de son œuvre, rassemblées, jointives, avec une désespérante monotonie, auraient pu exaspérer l'humeur d'un maître moins condescendant à ces naïvetés cruelles d'une jeunesse studieuse.

Si encore cela avait été étudié; mais pas du tout. On avait un modèle : inutile de chercher. Ceux-là qui, trop fiers, se sont permis le moindre écart dans la servilité de la reproduction ont été impitoyablement mis à la porte — hors de concours.

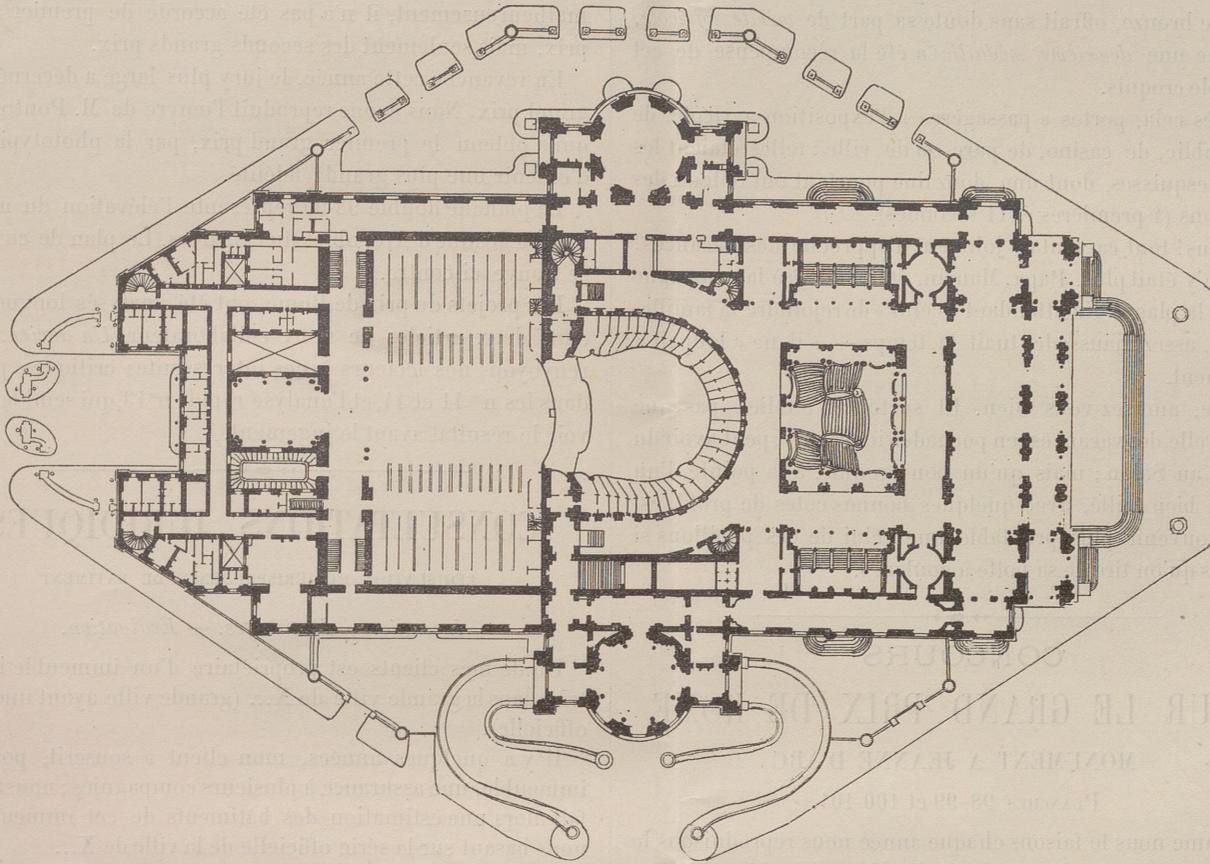
— Le Jury, dira-t-on, n'a point encouragé cette absence complète d'originalité, puisqu'il a refusé de décerner des premières médailles.

Il était juste et raisonnable qu'en face d'un tel programme, — celui du « Nouvel Opéra » — le seul concurrent qui parût, au jury, avoir « mis dans le mil » (quoi qu'il y ait de cela quelque vingt ans), il était juste que l'auteur du seul Opéra réussi eût la première récompense.

C'est donc à l'élève M. Charles Garnier, tout seul, que revenait la seule *première* médaille. Et nous ne pouvons mieux faire, pour donner une idée convenable du concours, que de renvoyer le lecteur au plan bien connu de ce bel édifice.

Voilà, tout simplement, pourquoi *MM. Cargill, Guilbert et Duquesne* n'ont décroché que des secondes médailles; et voilà pourquoi *M. Doumic*, un audacieux qui avait voulu voler de ses propres ailes et s'éloigner du « Type », s'est vu hors de concours du premier coup. Pourquoi? S'il avait amélioré quelque détail de son esquisse, le premier Grand Prix de cette année justifiait cette désinvolture. S'il avait négligé son rendu, on pouvait observer les mêmes indices de retard et de « charrette » par toute la salle d'exposition.

Mais non, *M. Doumic* avait, tout simplement, osé un grand ordre montant de fond dans sa façade. Il n'avait pas voulu faire entrer le public par des poternes de soubassement. L'entrecolonnement grandiose laissait passer la foule : cela a dû paraître énorme à un jury habitué au soubassement de l'Opéra. Une façade très simple, mais d'un grand effet — parce qu'un grand parti de bas en haut vaut bien, pour l'entrée d'un édifice public, une superposition d'étages — cette



Plan du nouvel Opéra. — Rez-de-chaussée.

façade, sans doute, était d'un rendu négligé (comme les autres) mais montrait de l'ampleur, de l'originalité.

Au scrutin, disons-le, le vote d'un des jurés attribuait, à deux reprises et en manière de protestation, une médaille à ce projet éliminé.

Que ce bulletin soit, au moins, une fiche de consolation pour le trop fantaisiste élève.

M. Cargill (atel. Daumet et Girault), avec ses trois foyers d'artistes disposés aux trois côtés de la scène; avec ses grands et larges couloirs contournant les loges, sa grande galerie transversale reliant les deux pavillons latéraux — abonnés et président; — avec la circulation secondaire faisant le tour du théâtre, à chaque étage, depuis l'administration placée à l'arrière, jusqu'au foyer du public; avec ses formes de plan très ronflantes — peut-être un abus de niches et d'exèdres excavant les murs — avec, enfin, un luxe inoui de « mosaïque » en plan, et une façade à grand ordre bien établi, une menuiserie élégante meublant les arcades du premier étage (loggia) : *M. Cargill* a bien gagné sa *deuxième médaille*.

Mais qu'il est donc difficile de laisser porter un ordre par terre! Malgré toute l'étude possible, cela manque toujours d'assiette.

Un plan ne différant que peu du précédent, mais sans la loggia doublant en façade le foyer public, et avec une circulation de service et de surveillance moins franchement indiquée; avec des promenoirs latéraux qui ne communiquaient point avec l'intérieur et qu'auraient pu agrémenter utilement des balcons et des escaliers de sauvetage (!), puis une façade

agréablement arrangée : ce projet a valu à *M. Guilbert* (atel. André, Laloux) une *seconde médaille*.

Le plan de *M. Duquesne*, moins amplement proportionné que celui des deux premiers médaillés, s'en rapprochait cependant assez, comme indication de dégagement, pour justifier la troisième *seconde médaille* attribuée à ce projet.

Au surplus, 28 *premières mentions* ont été distribuées entre divers projets d'Opéra Garnier.

Le sujet de l'esquisse — *Un arc d'honneur* — appartenait à un ordre d'idées à la fois rustique et solennel : Ce monument eût été « construit, soit au milieu, soit en tête d'un pont conduisant à une colonie agricole. Érigé en l'honneur des travaux agronomiques, il eût consacré, en même temps, la mémoire des fondateurs de l'établissement ». La largeur ne devait pas excéder 20 mètres.

C'était bien assez.

On pouvait s'attendre à des croquis d'« arc d'honneur » comportant une certaine rusticité, une solidité de caractère architectonique et de matériaux en rapport avec le sujet tout agreste et commémoratif.

M. Guillemonat (seconde médaille) avait fort adroitement jeté, sur le papier, l'ébauche à la fois Michel-Ange et Borrominienne d'une porte monumentale, pour ce qu'on nomme, en Italie, la « vigne » d'un pape ou d'un prélat richissime.

D'un caractère plus agreste, quoique d'un aspect seigneurial, le grand arc à gorge de *M. de Perthes* (fils de l'architecte bien connu), cet arc, surmonté d'une table à inscription et accosté de deux piles ornées de niches où s'élevaient des sta-

tues de bronze, offrait sans doute sa part de *mérite agricole*, puisque une *deuxième médaille* a été la récompense de cet agréable croquis.

Après cela, portes « passagères » d'exposition agricole, de bal public, de casino, de parc ou de ville : telles étaient les autres esquisses, dont une douzaine pourtant ont obtenu des mentions (4 premières et 11 secondes).

Allons! tout ça sentait joliment l'approche des vacances!

On n'y était plus. Papa, Maman, étaient déjà à la campagne ou sur la plage : En attendant « celui » de rejoindre la famille, l'élève, assez maussade, tuait le temps — s'il ne « loupait » carrément.

Donc, amusez-vous bien. Et surtout n'oubliez pas que l'aquarelle des vacances, en pochade victorieuse, peut avoir du succès au Salon ; mais qu'un bon croquis, à la pointe d'un crayon bien taillé, avec quelques bonnes cotes de profil, est d'un souvenir plus profitable que celui de ces papillons si volages qu'on tire de sa boîte à couleurs.

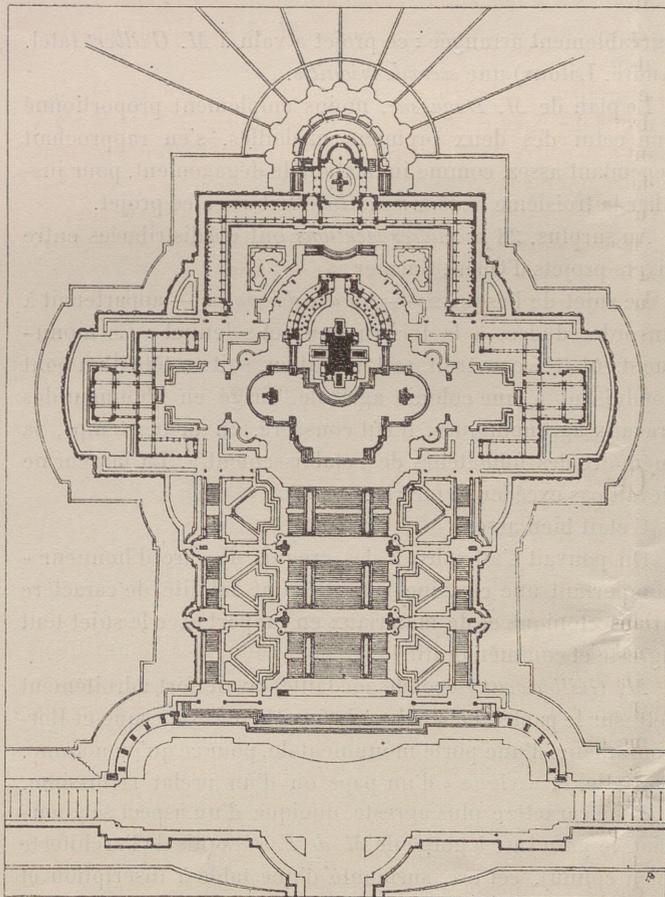
UN ANCIEN.

CONCOURS POUR LE GRAND PRIX DE ROME

MONUMENT A JEANNE D'ARC

PLANCHES 98-99 et 100-101.

Comme nous le faisons chaque année nous reproduisons le projet qui a obtenu le grand prix d'architecture. L'an dernier,



Prix de Rome. — Premier Grand-Prix : M. Pontremoli.

malheureusement, il n'a pas été accordé de premier grand prix, mais seulement des seconds grands prix.

En revanche cette année, le jury plus large a décerné deux grand prix. Nous avons reproduit l'œuvre de M. Pontremoli, qui a obtenu le premier grand prix, par la phototypie afin d'obtenir une plus grande fidélité.

La planche double 98-99 représente l'élévation du monument à Jeanne d'Arc, objet du concours. Le plan de ce projet se trouve ci-contre.

Les projets du prix de Rome, ont été analysés longuement dans deux articles de notre collaborateur, *Un ancien*. Nous renvoyons nos lecteurs à ces intéressantes critiques, parues dans les nos 41 et 44, et l'analyse rapide n°43, qui semblait prévoir le résultat avant le jugement.

CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Incendie. — Dommages. — Evaluation.

Un de mes clients est propriétaire d'un immeuble industriel dans la grande ville de X... (grande ville ayant une série officielle).

Il y a quelques années, mon client a souscrit, pour cet immeuble, une assurance à plusieurs compagnies ; nous avons fait alors une estimation des bâtiments de cet immeuble en nous basant sur la série officielle de la ville de X...

Les compagnies d'assurances, à cette époque, n'ont fait aucune observation sur notre estimation et ont fixé et encaissé les primes d'après cette estimation.

L'immeuble vient d'être en partie détruit par un incendie. Les experts des compagnies d'assurances ont la prétention, pour estimer les dégâts, de se contenter d'un métré très sommaire, de ne pas appliquer les prix de la série et de ne prendre que des prix tout à fait arbitraires.

Ai-je le droit d'exiger le métré exact et régulier et l'application des prix de la série officielle? Sauf à faire subir à l'estimation une réduction, s'il est établi que la série est supérieure aux prix payés habituellement pour les travaux semblables.

Les bâtiments avaient cinq à six ans. Quelle dépréciation y a-t-il lieu de faire subir à l'évaluation pour tenir compte de la différence entre le neuf et le vieux?

Réponse. — En général, en matière d'incendie, les polices comportent que les dommages seront réglés de gré à gré ou évalués, en suite d'enquête, s'il y a lieu, par deux experts choisis par les partis, soit sur les lieux, soit ailleurs. Ces deux experts s'en adjoignent un troisième s'ils ne sont pas d'accord. Les trois experts opèrent en commun et à la majorité des voix. Les parties peuvent exiger respectivement que le troisième expert soit choisi hors du lieu où réside l'assuré.

Faute par l'une des parties de nommer son expert, ou par les experts de s'entendre sur le choix du troisième expert, il est désigné d'office par le président du tribunal.

Le troisième expert nommé amiablement n'est pas un arbitre. L'expertise amiable ne lie pas les parties tant qu'elles n'ont pas accepté formellement l'évaluation consignée au procès-verbal, elles restent libres de s'adresser aux tribunaux pour débattre leurs intérêts. Peu importe que dans la formule imprimée pour la nomination des experts se rencontre le mot *compromis*. Il ne peut en résulter que les parties ont entendu

se soumettre irrévocablement à l'arbitrage des experts. Pour enlever aux tribunaux la connaissance des contestations, il faut que la convention soit claire et précise, et exprime sans équivoque l'intention commune de l'assureur et de l'assuré de se soustraire à la juridiction ordinaire.

En général, dans les polices, l'estimation préalable des dommages par des experts amiables est de rigueur, et jusqu'à ce qu'elle ait eu lieu, l'assuré est non recevable à intenter en justice, contre la compagnie, aucune action tendant soit à la constatation de ses pertes, soit à l'allocation d'une indemnité ou d'intérêts.

S'il y a lieu à action, cette action doit être portée devant le tribunal civil seul compétent. Il n'y aurait que dans le cas où il s'agirait d'une assurance commerciale que l'instance devrait être portée devant les juges consulaires.

Quant à l'estimation des dégâts, elle doit être faite suivant les prix locaux réels avec une moins-value insignifiante; 2 à 3 %, si l'immeuble n'est construit que depuis cinq ou six ans.

Contiguïté.

Un de mes clients, M. X..., m'a chargé de la construction de deux petites maisons sur l'emplacement d'une ancienne, sise en bordure de l'une des rues de la ville, entre deux autres maisons appartenant à des propriétaires différents et dont les murs sont mitoyens.

Autrefois, la maison de M. X... se trouvait plus basse que celle de ses voisins, et les entablements de ces dernières se prolongeaient jusqu'au dehors des murs séparatifs, alors que celui de la maison de mon client était coupé dans œuvre de ces murs. Les tuyaux de descente des gouttières placés sur l'axe des murs séparatifs étaient communs entre mon client et ses voisins.

Aujourd'hui, les maisons de M. X... sont plus élevées que les deux maisons voisines et leur entablement dépasse de 0^m25 environ la hauteur des entablements voisins. Un comble à la Mansard les couvre, alors que les maisons voisines ont des combles à simple versant relativement bas.

Pour éviter l'effet que devait produire le décrochement de ces entablements, j'ai établi, sur la tête des murs mitoyens, un pilastre saillant de 0^m12, surmonté d'un petit motif entre lequel viennent s'amortir les entablements de M. X... et de son voisin, j'ai couvert ce petit motif à deux pentes et la couverture de M. X... passe sur le dessus de la surélévation qu'il a faite au-dessus de l'ancienne héberge.

Mon client, renonçant à la communauté des tuyaux de des-

cente anciens, a demandé à ses voisins le déplacement de ces tuyaux et leur reculement au dehors des pilastres de tête, pour qu'ils se trouvent sur la façade même de leurs maisons, comme il l'a d'ailleurs fait pour ses maisons. L'un des voisins a opéré le déplacement demandé, mais l'autre ne veut pas consentir à ce déplacement. De plus, il demande que le motif d'amortissement de l'entablement soit démoli, et que son entablement et sa gouttière soient rétablis comme ils se trouvaient antérieurement, c'est-à-dire sur toute la largeur de la tête du mur séparatif.

Il exige aussi que le tuyau conserve la place qu'il occupait autrefois, bien que n'étant plus commun, et, enfin, que le dessus du mur séparatif ne soit pas couvert par la couverture même de la maison de mon client. Je dois vous dire que l'on ne retrouverait pas dans la ville une seule maison qui ne soit couverte de cette manière. Partout la maison la plus haute couvre le mur mitoyen qui n'est jamais monté au-dessus du périmètre de la couverture.

Beaucoup de maisons nouvellement construites dans la ville portent des motifs d'amortissement ou antéfixes et des pilastres marquant d'une façon très apparente la tête des murs mitoyens, et les tuyaux de descente sont placés de chaque côté de ces pilastres.

Veillez me dire si le voisin de M. X... est fondé à exiger que le tuyau autrefois commun ne soit pas déplacé de l'axe du mur séparatif et à exiger aussi que le motif d'amortissement des entablements soit démoli ainsi que la couverture du dessus de la surélévation construite par M. X...

Par suite de la renonciation de ce dernier à la communauté du tuyau, ledit tuyau reste au voisin. Les croquis ci-inclus montrent l'état ancien et l'état nouveau du voisinage.

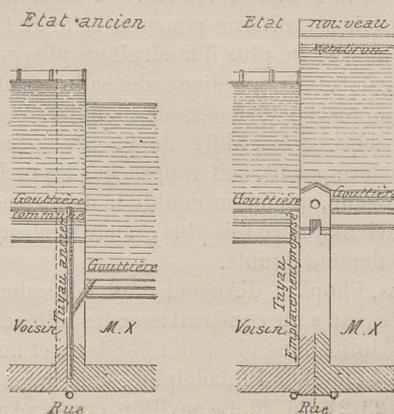
Réponse. — La prétention du voisin nous semble absolument mal fondée.

Le motif mis à la tête du mur mitoyen ne préjuge en rien les droits des voisins; il indique, au contraire, la copropriété. Quant à la couverture du mur, elle incombe toujours au propriétaire le plus élevé.

Au sujet du tuyau de descente, M. X... a le droit de supprimer la communauté, mais à la condition de supporter les frais de la nouvelle installation du côté du voisin.

Aux termes de la loi, nul ne peut être contraint à demeurer dans l'indivision, à moins de conventions contraires.

Le secrétaire du Comité de Jurisprudence,
Henri RAVON, architecte.



CONSTRUCTION DES HOPITAUX ET DES HOSPICES

SALLES DE MALADES. — (Voyez page 551.)

Dans notre dernier article nous avons décrit les pavillons de malades de l'hôpital construit récemment à Montpellier sous la direction de M. Tollet. Il est certain que ce type de pavillon est un des meilleurs modèles connus: car on a pris les mesures les plus efficaces pour la ventilation rationnelle des salles, pour leur isolement relatif et pour l'aération des matériaux. Il y a lieu surtout de remarquer la disposition des salles placées sur arcades à la hauteur d'un premier étage. Les malades sont dans une couche d'air salubre et les planchers constamment aérés par leur surface inférieure ne peuvent se contaminer dans toute leur épaisseur.

Hôpital à Bhaunagar (Inde).

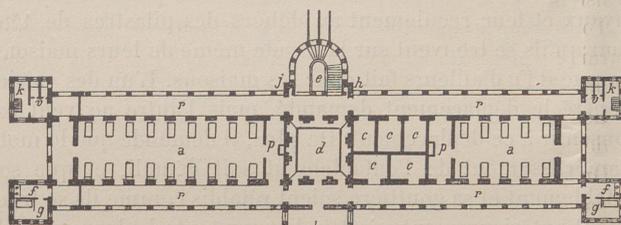


Fig. 21.

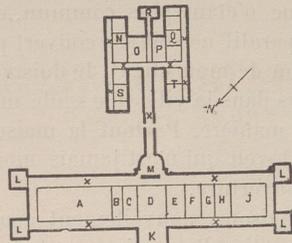


Fig. 22.

Comme système de chauffage M. Tollet avait proposé d'employer l'eau chaude à moyenne pression (système dit *micro-siphon*); mais des raisons d'économie ont conduit à adopter les calorifères à air chaud qui ont été construits par la maison Robin et Dehaitre.

Pour continuer l'étude des pavillons de malades, nous allons donner quelques renseignements sur les salles de plusieurs hôpitaux récemment construits à l'étranger.

Les figures 21-22 représentent un hôpital construit dans l'Inde à Bhaunagar. Les malades sont installés dans un pavillon double séparé en deux parties par un dôme qui s'élève au-dessus des toits et qui forme cheminée d'appel. Il ne peut donc y avoir aucune canalisation d'air créée entre les salles des deux ailes. Une vérandah qui fait tout le tour du bâtiment protège les malades contre la trop grande chaleur et sert en même temps de passage. Aux quatre angles de la vérandah sont installés les petits services de la salle (fig. 21). On voit en *g* les salles de bains, en *f* les lavabos et en *e* les water-closets. Près des water-closets sont installés en *h* des escaliers de service.

Au centre du pavillon se trouvent le grand escalier (*e*), un ascenseur (*j*), une trémie à linge sale (*h*) et une salle d'opérations (*b*) séparée du pavillon par un couloir prolongeant la vérandah. L'aile droite est affectée aux hommes (18 lits). Dans l'aile gauche on trouve une salle de 10 lits réservée aux femmes et 5 chambres d'isolement (*c*), séparées de la salle commune par un passage (*p*).

Ce plan est irréprochable : c'est une très bonne adaptation à un pays chaud des théories modernes sur la construction des pavillons; et les plans de cet hôpital sont relativement anciens puisqu'ils datent de près de sept ans. Mais à cette époque on ne concevait pas aussi nettement qu'à présent les inconvénients que présente la superposition de deux salles de malades et on a construit ce pavillon avec deux étages. De plus les plafonds sont horizontaux au lieu de présenter la forme en voûte qui se prêterait à la ventilation rationnelle.

Au-dessous de l'étage que nous venons de décrire se trouve un rez-de-chaussée surélevé qu'on a affecté au service des contagieux (V. fig. 22). La disposition générale est la même, une vérandah entoure le bâtiment et est flanquée à chaque

angle du pavillon des petits services. La salle A contient 14 lits, la salle J en contient 6 : des passages B et H séparent ces salles des pièces CEF réservées au service (pharmacies, offices, etc.). L'entrée principale est en K et la pièce D forme le vestibule couvert par le dôme de ventilation dont nous avons parlé.

Dans cet hôpital les services généraux forment un bâtiment spécial séparé par le couloir X du pavillon de malades. En O et P sont la cuisine des Indous et celle des Mahométans. G et T sont les dépendances de ces cuisines; N et S servent au logement des internes et des gens de services.

La hauteur d'étage est de 4^m30. Dans les salles du premier étage le cube d'air par lit est de 43 mètres. Ce chiffre s'élève à 60 mètres pour les salles de contagieux.

Le climat rend inutile l'emploi des systèmes de chauffage artificiel; quant à la ventilation elle se fait d'une manière très primitive au moyen de lames de persiennes mobiles ménagées dans le haut de chaque porte fenêtre.

Il n'y a pas de canalisation d'eaux vannes; on se sert pour les water-closets de tonneaux mobiles que l'on enlève chaque jour.

La surface totale construite correspond à 41 mètres carrés par malade.

En Belgique, en Angleterre et en Amérique on a employé la forme circulaire pour les salles de malades de plusieurs hôpitaux. Au premier abord cette forme paraît très avantageuse puisqu'elle supprime complètement les angles de la salle. Au point de vue de la ventilation une salle circulaire surmontée d'un dôme ogival doit donner une ventilation très bonne. Il suffirait d'un orifice pour évacuer l'air vicié au moment même où il est produit : et il faudrait même se garder de placer au sommet du dôme un lanterneau trop grand car il pourrait donner une ventilation tellement active qu'il deviendrait presque impossible de chauffer la salle.

Mais toute construction sur plan circulaire revient beaucoup plus cher qu'une construction de même surface sur plan rectangulaire. De plus, si on veut une salle circulaire d'environ 20 lits on est forcé de rapprocher les malades outre mesure, ou bien d'augmenter dans de très grandes proportions la dimension en plan de la salle.

Ainsi dans une salle rectangulaire on donne généralement 40 mètres carrés par lit; le trumeau a 3^m30 de long et la fenêtre 1^m20 de large; on place donc 2 lits sur une longueur de 4^m50 du périmètre de la salle. Si on veut conserver ces deux données et chercher le rayon de la salle et le nombre de lits on trouve qu'il faudrait une salle de 4^m40 de rayon et quelle ne contiendrait que 11 lits. Un hôpital composé de pareilles salles coûterait une somme très élevée : car il faut à peu près les mêmes services sanitaires pour une salle de 11 lits et pour une salle de 25 lits. De plus il faudrait un plus grand nombre de surveillants et de gardiens de salle dont l'entretien viendrait s'ajouter aux dépenses de l'hôpital.

Quand on dépasse le chiffre de 11 lits il faut soit augmenter la surface par lit, soit rapprocher les malades les uns des autres puisque, quand on double le diamètre d'un cercle, sa surface devient quatre fois plus grande tandis que son périmètre est seulement doublé.

Néanmoins, l'hôpital d'Anvers dont nous donnerons prochainement le plan a été construit avec des salles circulaires. Ce système a été imité dans plusieurs hôpitaux et notamment au Presbyterian hôpital de Philadelphie, dont nous donnons les plans figures 23, 24, 25, 26. Ce pavillon, consacré aux maladies

Presbyteriau hospital, à Philadelphie.

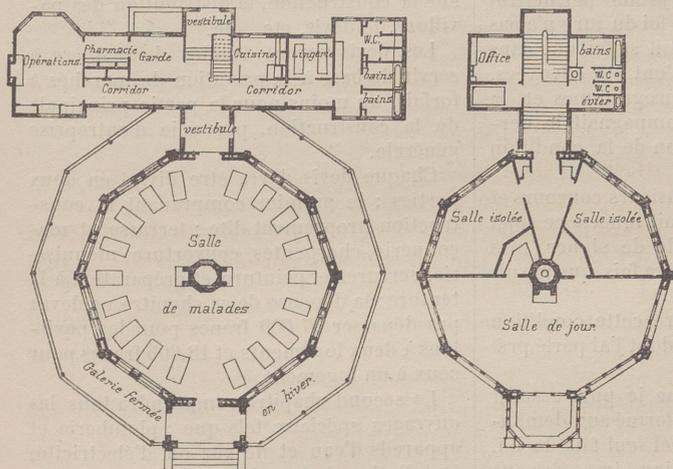


Fig. 23.

Fig. 24.

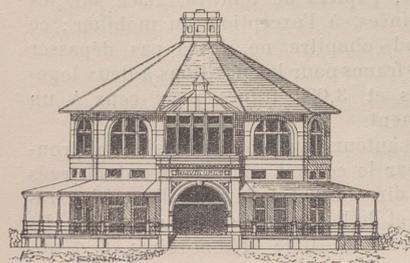


Fig. 25.

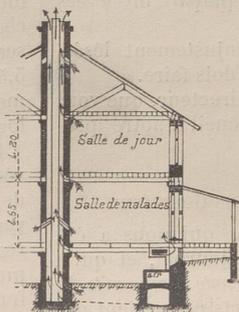


Fig. 26.

des enfants, est octogonale : il comprend au rez-de-chaussée une salle de 18 lits et au premier étage une salle de repos et deux salles isolées. Les petits services sont dans un bâtiment spécial réuni à la salle de malades par un corridor. On peut critiquer la disposition de ce petit bâtiment : car les enfants sont forcés de faire en dehors de la salle un assez long parcours, avant d'arriver aux water-closets et aux lavabos et il est certain qu'ils doivent prendre froid dans les corridors qu'ils sont forcés de suivre. Par contre la salle d'opération n'est guère isolée de ce corridor qui doit être constamment fréquenté par les enfants. Enfin la position du bâtiment des petits services s'oppose à l'action sanitaire du vent sur la salle de malades.

La ventilation de la salle est compliquée. Il y a dans le sous-sol un caniveau d'air frais avec prise au Nord-Ouest à 2 mètres au-dessus du niveau du sol. On a installé dans le sous-sol, et au-dessous de chaque fenêtre des surfaces à ailettes chauffées à la vapeur qui donnent l'air chaud nécessaire à la salle. Un ventilateur soufflant, placé près de la prise d'air met l'air en mouvement ; cet appareil est actionné par une chaudière et une machine à vapeur. La cheminée suit l'axe du bâtiment et est entourée d'une gaine en maçonnerie qui sert à l'évacuation de l'air vicié. Dans la salle on dispose de deux systèmes de sortie d'air. On peut établir l'évacuation par le haut au moyen de registres fixés sur la gaine de ventilation, de plus, on dispose de huit orifices, avec registres placés au niveau du sol, devant les huit piliers d'angle. L'air qui sort par ces registres descend dans une conduite placée dans le sous-sol au-dessous de la conduite d'air frais, et deux tuyaux conduisent l'air vicié jusqu'à la base de la cheminée. Pour activer le tirage on a disposé à l'intérieur de la cheminée trois

calorifères à vapeur dont deux sont placés à la base et le troisième au niveau du premier étage.

Toutes ces dispositions sont compliquées et coûteuses il aurait été préférable d'assurer le départ de l'air vicié par une bonne disposition de plafond en voûte.

Les fenêtres sont doubles et laissent entre elles un intervalle de 25 centimètres.

On a cru pouvoir se dispenser de mettre des siphons aux appareils sanitaires et on s'est contenté d'un tuyau de ventilation qui est chauffé par la cheminée de la chaudière. Il est évident que cette disposition est tout à fait insuffisante et que le tuyau de ventilation n'aspirera pas tout l'air vicié.

(A suivre.)

L. BORNE.

CONSULTATIONS TECHNIQUES

FERME POLONCEAU

Nous recevons la lettre suivante :

En qualité d'abonné à votre estimable journal *la Construction moderne*, je viens vous prier de me dire, si la ferme système Polonceau dont ci-joint le croquis est dans de bonnes conditions de stabilité (fig. 1).

L'écartement entre axes des fermes est de 2^m000; entre murs 10^m52. Une 1/2 ferme a un poids de 1.600^k à supporter.

L'arbalétrier est formé de fers I 120 × 50 × 7, les pannes sont des fers à simple T 60 × 60 × 6,5.

La couverture se compose de voliges, épaisseur 0,033 recevant les ardoises.

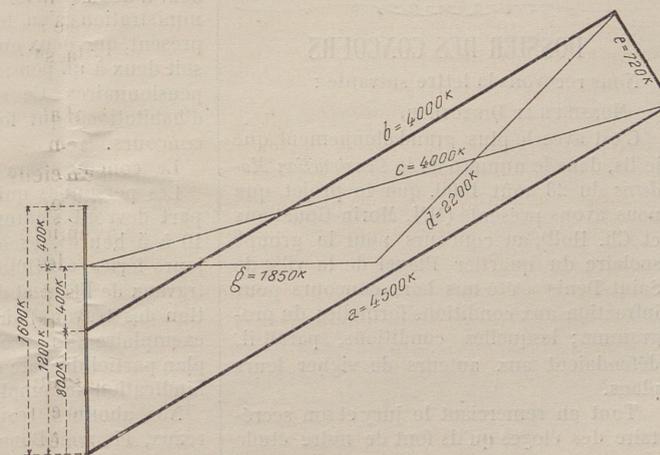
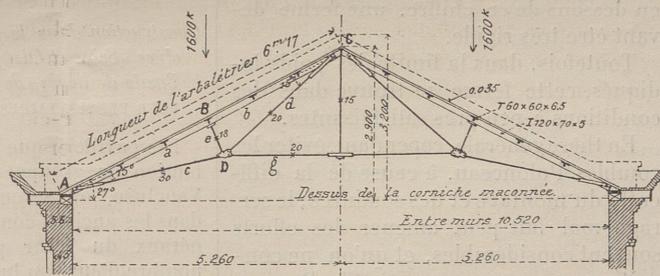
L'inclinaison de la ferme est de 27°.

L'angle que forment les tirants avec l'arbalétrier est de 15°.

Le poinçon est mis simplement pour empêcher la flexion de l'entrait.

Réponse. — Les 1.600^k de la demi-ferme se répartissent ainsi : 800^k en A, 400 en A, et 400 en C.

La réaction du mur est 1,600 — 400 = 1,200. L'équilibre des forces en A s'écrit entre la compression de l'arbalétrier, la



tension de A D et la réaction 1,600. Cet équilibre est exprimé par le triangle (fig. 2), dont les côtés *a* et *c* sont parallèles à l'arbalétrier et à la pièce A D.

L'équilibre en B s'écrit entre le poids 800^k en B, la compression de l'arbalétrier en dessous de B qui est la même qu'en A, la compression de l'arbalétrier au-dessous de B et la compression de la contrefiche B D; ce qui nous donne le quadrilatère dont les côtés sont 800^k, *a*, *b* et *c*.

L'équilibre en D s'écrit entre les forces réparties suivant la contrefiche B D, et les tirants *a*, *d* et *g* (fig. 1); ce qui nous donne le quadrilatère dont les côtés sont *c*, *g*, *d* et *e* qui seul travaille à la compression, et les autres pièces à la traction.

Mesurant avec l'échelle choisie, nous avons toutes les données du problème.

Le travail maximum de l'arbalétrier est 4,500, sa section pour un poids de 12^k environ (poids pris suivant ses dimensions) est de 1,600 mm. q.; le travail est donc $\frac{4,500}{1,600}$ soit un peu moins de 3^k.

La section de la pièce *b* est 700 mm. q. environ, soit donc un travail d'environ 6^k à la compression.

Le travail à la traction de la pièce *d* est supérieure à 7^k.

Ces deux derniers chiffres sont peut-être un peu forts pour ces pièces *c* et *d*; en cas de surcharge de neige, le travail de ces pièces augmentera considérablement; — il ne convient pas de dépasser 6^k, en tenant compte de la surcharge.

Il est à conseiller même, dans le cas des fermes, de se tenir assez notablement en dessous de ce chiffre, une ferme devant être très rigide.

Toutefois, dans la limite des poids indiqués, cette ferme se trouve dans des conditions à peu près satisfaisantes.

En thèse générale, cependant, éviter les combles Polonceau, à cause de la difficulté du montage et des soudures; le serrage mal fait peut amener des efforts souvent considérables, et qu'on ne connaît pas.

Ch. B.

DOSSIER DES CONCOURS

Nous recevons la lettre suivante :

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

C'est avec le plus grand étonnement que je lis, dans le numéro de la *Construction Moderne* du 23 août 1890, que le projet que nous avons présenté (MM. Morin-Goustiaux et Ch. Holl), au concours pour le groupe scolaire du quartier Playel de la ville de Saint-Denis a été mis hors concours pour infraction aux conditions formelles du programme; lesquelles conditions, paraît-il, défendaient aux auteurs de signer leurs plans.

Tout en remerciant le jury et son secrétaire des éloges qu'ils font de notre étude

et des regrets qu'ils expriment d'avoir dû la mettre hors concours, je me permettrai de demander si la bonne foi du jury n'a pas été surprise, et comment il se fait que dans aucune des pièces qui m'ont été envoyées, c'est-à-dire les deux programmes et la lettre manuscrite qui accompagnait le dernier, il ne soit pas question de la condition dont j'ai parlé plus haut.

J'ai déjà pris part à plusieurs concours et quand le programme restait muet à ce sujet j'ai toujours eu l'habitude de signer mes dessins, et c'est la première fois que je suis éliminé pour ce motif.

A-t-on oublié de mettre cette condition dans la lettre manuscrite dont j'ai parlé précédemment ?

Je l'ignore, mais ce que je puis assurer c'est que je me suis conformé aux demandes du programme, lequel seul fait la loi.

En outre, les prescriptions imposées aux lauréats qui avaient un parti pourtant bien différent, ont été pour la plupart observées dans notre projet.

Nos intérêts ayant été injustement lésés, je me demande ce que je dois faire.

J'espère, Monsieur le directeur, que vous voudrez bien faire bon accueil à notre protestation.

Veuillez agréer, etc.

MORIN GOUSTIAUX.

La pièce du concours qui nous a été adressée aux bureaux du journal, et qui a été insérée, contenait, en *note manuscrite*, la spécification que les projets ne seraient pas signés; ce qui n'enlève rien à la protestation personnelle de M. Morin-Goustiaux.

(N. D. L. R.)

CONCOURS

DEPARTEMENT DE LA SEINE

Construction dans le parc du château de Vauclose (Seine-et-Oise), comme dépendances de l'asile d'aliénés, de PETITS PAVILLONS ISOLÉS POUR PENSIONNAIRES HORS CLASSE.

Les pavillons que l'administration a l'intention de grouper autour du château de Vauclose, où seront installés, ainsi que dans les anciens communs, les services généraux du futur pensionnat, seront au nombre d'environ huit à un pensionnaire et neuf à deux pensionnaires. Toutefois, l'administration n'en fera exécuter, quant à présent, que deux ou quatre, à titre d'essai, soit deux à un pensionnaire et deux à deux pensionnaires. Ce sont ces quatre types d'habitations qui font l'objet du présent concours.

Le concours sera clos le 9 octobre 1890.

Les personnes qui désireront y prendre part devront s'adresser tous les jours, de 10 à 5 heures, excepté les dimanches et jours fériés, à l'Hôtel de Ville, bureau des travaux de l'État et du département (direction des travaux) où il leur sera remis un exemplaire du programme, ainsi qu'un plan partiel du parc de Vauclose contenant l'indication des emplacements arrêtés.

Nos abonnés trouveront dans nos bureaux, 17, rue Bonaparte, un exemplaire

du programme contenant les indications sur la construction, la distribution des pavillons, le devis, etc., etc.

Les devis seront étudiés de manière à servir de base à la passation de marchés à forfait, au moins pour la partie principale de la construction, par voie d'entreprise générale.

Chaque devis devra être divisé en deux parties : le premier comprenant la construction proprement dite : terrasse et maçonnerie, charpentes, couverture, menuiserie, serrurerie, peinture et préparation à la tenture; la dépense de ce chapitre ne devra pas dépasser 37,000 francs pour les pavillons à deux logements et 18,000 francs pour ceux à un logement.

Le second chapitre comprendra tous les ouvrages spéciaux tels que : plomberie et appareils d'eau et de gaz ou d'électricité, installation de la cuisine, salle de bains et les water-closets, cheminées d'appartements, papiers de tenture, glace sur les cheminées, à l'exception du mobilier; ce second chapitre ne devra pas dépasser 5,500 francs pour les pavillons à deux logements et 3,000 francs pour ceux à un logement.

Les auteurs des projets choisis et approuvés par le conseil général seront chargés de la direction et de la surveillance des travaux et de la vérification des mémoires. Ils recevront, à titre d'honoraires, 6 % du montant du devis révisé, plus 1 % pour frais de déplacement.

Aucune prime ne sera accordée aux auteurs des autres projets.

Les pavillons, qui devront affecter un aspect riant, pourront être conçus sur le type des cottages anglais, des chalets ou des habitations de plaisance élevées dans les villes d'eaux et sur les bords de la mer. Les plans pourront être mouvementés par des décrochements, afin d'en accroître l'effet pittoresque.

Toutefois ces indications ne sont nullement exclusives, et toute latitude est laissée aux concurrents, en ce qui concerne la forme à donner aux constructions, le choix des matériaux à employer et le genre d'architecture à adopter.

(A suivre.)

VILLE DE SAINT-DENIS

CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE

La seconde mention de ce concours a été accordée à M. Gaston RAJECKI (devise, *Sic*).

VILLE DE CHATEAUDUN

La ville de Châteaudun (Eure-et-Loir) reçoit les maquettes des statuaires et architectes, pour un monument à élever en mémoire de la défense du 18 octobre 1870.

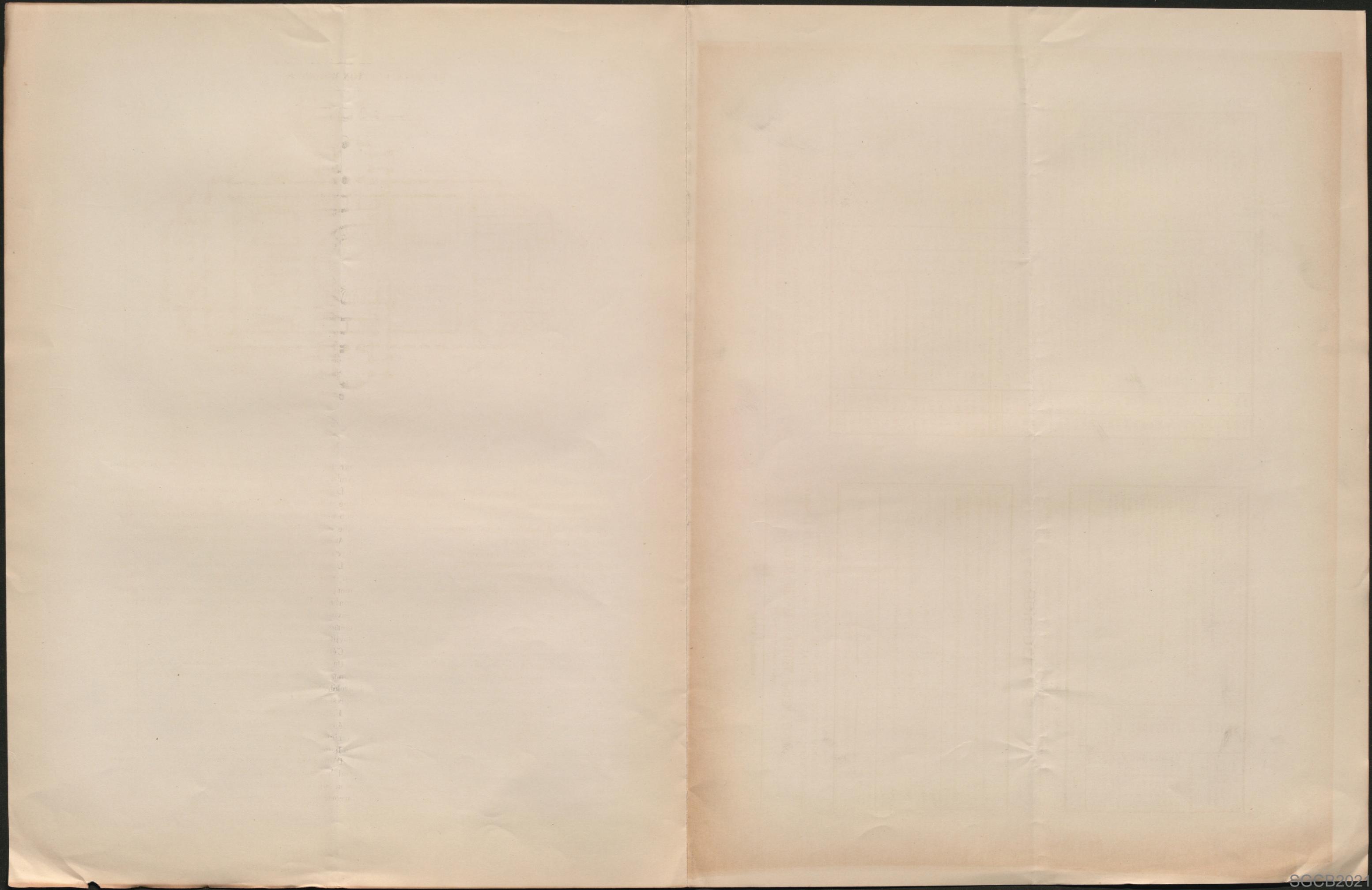
L'emplacement du monument n'est pas encore désigné par la commission.

Le Gérant : P. PLANAT.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, 17, RUE CASSETTE



CONCOURS POUR LE PRIX DE ROME — PROJET DE M. PONTREMOLI (1^{er} Grand-Prix)



PRIX COURANT LEGAL DES MARCHANDISES EN GROS SUR LA PLACE DE PARIS

Cote officielle rédigée par les Courtiers de Marchandises assermentés au Tribunal de Commerce de la Seine.—Cours du 23 au 30 Août 1890.

SUCRES	BLANCS N° 3		ROUX, BASIN 88°	ROUX ACQUITTÉS	STOCK DES SUCRES INDIGÈNES À PARIS	RAFFINÉS	
	1890	les 100 k. nets	les 100 k. nets	BASIN 88° les 100 k. nets		BONNE SORTI les 100 k. nets	BELLE SORTI les 100 k. nets
Lundi... 23 août	37 75	à	35 25	88	33 825	408	400
Mardi... 26	37 75	à	35 25	88	33 007	408	400
Mercredi... 27	38	à	35 25	88	32 446	408	400
Jouidi... 28	38	à	35 25	88	31 820	408	400
Vendredi... 29	37 75	à	35 25	88	30 816	408	400
Samedi... 30	37 50	à	35 25	88	30 746	408	400
Cote moy. de la sem.	37 833		35 208	87 958			

SPIRITS FINS, 4 ^e qualité, 90° non logé, ent. Paris.	COTE OFFICIELLE l'hectolitre	STOCK DE PARIS pipes	HUILES les 100 kilogrammes hors barrière.)	COLZA D'EUROPE		M. NETTS TOUS FUTS es 100 kil
				BRUT TOUS FUTS les 100 k.	ÉPURÉMENT ON les 100 k.	
1890			1890			
Lundi... 23 août	35	à	12 625	72	82	59 52
Mardi... 26	35 25		12 550	71	81	59
Mercredi... 27	35 25		12 450	71 75	81 75	59 50
Jouidi... 28	35 25		12 400	72	82	58 75
Vendredi... 29	35 50		12 375	78	81	58 75
Samedi... 30	35 25		12 403	71	81	58

SUIFS (Prix aux 100 kilos.)		FARINES Cours des 12 meuneries à 159 kil. brut		
		1890	1889	1888
Suif (boucherie de Paris) 4 ^e 1/2 en pains	63 50			
Suif fondu 4 ^e en fûts, de toutes provenances.	64			
Acide stéar. pur de saponification	95	59	54	60 25
Acide stéarique de distillation	95	59	54	59 50
— oléique de saponification	97	58 75	53 50	59 50 59 75
— de distillation	92	58 50	52 50	59 75 60
Glycérine brute de saponification	82 50	58 75	58 50	59 25 59

VINS	Grèce	Dalmatie	Turquie	Portugal
RÉGULÉ 489 (1 ^{er} choix)	43 à 48	38 à 43	44 à 49	37 à 42
13° à 14°, 5°	Bénicarlo 33 à 40	Huelva... 28 à 33	Priorato... 36 à 44	Baro... 34 à 36
9° à 12°, 5°	Alicante... 38 à 43	Aragon... 37 à 42	Valence... 35 à 40	Catalogne 32 à 39
Vins de soutirages	Algerie... 29 à 31	Narbonne 38 à 43	Roussillon 40 à 45	Béziers... 29 à 34

MÉTALX — 30 août	1890	COURS DES MÉTALX PRÉCIEUX Paris, le 1 ^{er} Septembre 1890.	
A L'ACQUITTÉ, les 100 kilos.	Cours à la sem.	1889	1888
Cuivre, Chili en barres, premières marques, liv. Havre	162 50	160	143 75 225
Cuivre Chili en barres, marque ordinaire, liv. Havre	147 50	135	108 75 221
Cuivre en lingots et plaques — Best Selected	170	167 50	140 200
— Minéral de Corocoro les 100 kil. cuivre contenu	160	158 75	145 189
Étain Banks liv. Hav. ou Par	285	280	248 75 267 50
— Billiton	262 50	258 75	246 25 265
Étain Détroit	261	255 25	242 50 257 50
— Australie	260	255	260
— Angl. de Cornwallles liv. Havre ou Rouen	260	255 25	243 75 260
Plomb provenances diverses, marque ord. liv. Havre	34	33 50	32 50 34
Id. id. liv. Paris	34 75	34 25	33 50 34 75
Zinc de Silésie, liv. Havre	64 50	63	59 50 47 50
— Autre bonnes marq. — Paris	64	62 50	59 47

Le comptoir LYON-ALEMAND achète ainsi qu'il suit les matières précieuses:

MATIÈRES D'OR	
Vieux Paris	250
Bottes montres et tabatières	250
Or plein	242 à 245
Or creux	235 à 240
Jaseron	235
MATIÈRES D'ARGENT	
Vieux Paris	188
Coq	187
Nouveau	185
2 ^e Titre	155
Platine	le gramme 2
Lingots d'or	
Lingots d'argent doré, perte	91
Plastres du Chili et Pérou	4 30

BILLET DE BANQUE				
Anglais	25 47	25 19	Portugais	555
Ecos. et Irl.	25 12	25 14	Indo-Anglais	1 60
Australiens	23 75		Maurit us	1 50
Russes	272	273	Runion	85
Brésiliens	220		Belges	99 80 99 90
Argentins	150		Suisses	99 60 99 70
Hollandais	208 60	208 60	Italiens	97 80 98 20
Javanais	202 50		Algériens	99 75 99 85
Autrichiens	211	211 50	Roumains	98
Allemands	123 60	123 70	Espagnols	94 25 94 50
Scandinaves	138 25	138 75	Grecs	79
Américains	514	514 50	Finlandais	99
Canadiens	512		Serbes	85

COURS DES VIEILLES MATIÈRES A PARIS

Du 20 août au 4 septembre 1890. (Derniers chang. à partir du 3 septembre 1890).

Livrables à Paris comptant sans escompte.

	PRIX PAR 4,000 KILOG.			PRIX PAR 4,000 KILOG.	
	Fer	Acier		Fer	Acier
FERRAILLE DE CHEMINS DE FER					
Vieux rails { à double champignon	85 »	85 »	TOILES Déchets de tôles neuves et rognures 50 » 50 » Tôles de chaudière de 8 millimètres et au-dessus (dérivées) 75 » 75 » Tôles de 5 mill. et au-dessus et rognures 75 » 75 » — 3 à 5 mill. — — — — — 50 » 50 » — de choix et au-dessous de 3 mill. Chaudières en tôle (non dérivées à dé- monter) 45 » 45 »		
vignoles	85 »	85 »			
Eclisses et contre-eclisses	90 »	90 »			
Selles, boulons, crampons chevilletes	65 »	65 »			
Bandages de locomotives et de wagons	95 »	95 »			
Essieux de locomotives et de wagons	95 »	95 »			
Vieux ressorts (Bessemer)	95 »	95 »			
Ferraille d'ateliers	75 »	75 »			
Tournure	55 »	55 »			
FERRAILLES					
Ferraille de constructeurs	75 »	75 »	FONTES Prix par 4,000 kil. Vieux coussinets de chemin de fer 51 » Fonte blanche, dite marmitaille sans brûlée 50 » Vieux tuyaux minces (tardés) 45 » Fonte grise ordinaire sans brûlée 55 » Vieux tuyaux épais (non tardés) propres 55 » Vieilles gargouilles 55 » Fonte grise, dite mécanique 59 » Tournure de fonte propre 22 50 Tournures à l'huile, perçures, foures 11 25 Vieux tuyaux en bon état (à servir) 90 » Vieilles colonnes et plaques en bon état (à servir) 108 »		
— ordinaire, dite gros bouts	75 »	75 »			
— de marchand, dite de campagne	75 »	75 »			
Grain, cerceaux et platinage de choix	50 »	50 »			
Vieux platinage	47 50	47 50			
Vieux cercles de charrettes et essieux	75 »	75 »			
Vieux tarreaux en fer non brûlés	50 »	50 »			
Vieux tuyaux en fer propres	50 »	50 »			
Vieux rails de terrassement	80 »	80 »			
Tournure de fer grosse	60 »	60 »			
— — petite	50 »	50 »			

CLASSIFICATION ET DÉSIGNATION DES VIEILLES MATIÈRES

Ferrailles de constructeurs.

Comprend : Rognures de fers à I, cornières, et en général, fers spéciaux, débouchures, larges plats, rognures de tôles de plus de 5^m/_m, boulons et rivets, rognures de fers, plats ronds et carrés.

Ferrailles ordinaires, dites Gros bouts

Comprend : les ferrailles de serruriers, mécaniciens et fabricants divers, composées de rognures, de plats, ronds, carrés, fers spéciaux, etc., le tout massif.

Ferrailles de marchand, dites de Campagne.

Comprend : les ferrailles de charron, forgeron, maréchal, et tout ce qu'achètent les marchands chiffonniers qui vendent sans trier, cette ferraille est mélangée de ferraille lourde et ferraille légère et le prix est un peu inférieur.

Grain, cerceaux et platinage de choix.

Cette catégorie comprend les cercles de tonneaux et les cercles de cuves, pelles, serrures, gâches, clous, ferrailles de fabricants de porte-bouteilles,

de lits, de coffreforts, rognures venues de tolier, provenant de fabricants de boutons, de dés, de perles, etc, tôlerie pour ustensiles de ménage, et de fumisterie.

Vieux platinage.

Tout ce qui est mauvais ne pouvant être trié, ni compris dans les catégories ci-dessus.

Fonte blanche dite Marmitaille.

Calorifères, vieux poèles, ustensiles de cuisine, tuyaux de descente mince et toute autre fonte blanche. Colonnes en fonte fabriquées avec du fer blanc.

Fonte grise ordinaire.

Cloches de calorifères, plaques de cheminées, tuyaux de descente de forte épaisseur, colonnes, fontes d'ornement, boîtes de roues et tous autres articles de fonte de première fusion, barreaux de grille, vieilles grilles, gargouilles, candélabres, moyeux de roues.

Fonte grise, dite de moulages.

Tous les moulages de seconde fusion, provenant de pièces de machines et autres.

Tous droits réservés. — Reproduction expressément interdite

PEINTURES ET PRODUITS DIVERS (Place de Paris)

Prix marchand. — Conditions d'usage

Cours du 20 août au 2 septembre 1890.

Derniers changements à partir du 1^{er} septembre 1890.)

PEINTURE	PARIS		HORS PARIS		PEINTURE (suite)		GROS	DÉTAIL
Bianc de neige V. M.....	% kilos.	115 »	115 »		Jaune extra-fine lavée.	% kilos.	35 »	60 »
— de zinc n° 1. V. M....	—	70 »	70 »		— rouge ordinaire.....	—	9 50	20 »
— — 2. —	—	63 »	63 »		— — 1/2 fine lavée...	—	20 »	30 »
Gris pierre.....	—	50 »	50 »		— — surfine lavée....	—	27 »	40 »
Gris ardoise.....	—	60 »	60 »		— — extra-fine lavée.	—	33 »	50 »
Bianc neige à l'huile.....	—	130 »	125 »				38 »	60 »
— zinc —	—	85 »	80 »		Ocres des Ardennes (poids brut)			
Céruse poudre (1 ^{res} marques).	—	53 »	53 »		Ocre mexico clair et foncé..	% kilos.	20 »	40 »
— pure à l'huile. T. L. ..	—	57 »	54 »		— — rouge.....	—	22 »	40 »
— marques diverses.....	—	53 »	50 »		Vernis gomme laque.....	le litre...	1 60	2 »
— n° 2 —	—	43 »	42 »		Vernis extérieur n° 1.....	—	3 50	4 »
Cire jaune en briques.....	le kilo...	3 75	3 30		— mixte n°	—	3 »	3 5
Cire blanche vierge.....	—	5 50	5 »		— intérieur n° 1.....	—	50	4 »
Essence térébenthine.....	% kilos.	98 »	86 »		— à poir.....	—	3 50	4 »
Huile de lin à clair.....	—	115 »	66 »		Siccatif chromo-cire.....	le kilo...	1 25	1 50
Huile blanche pavot.....	—	138 »	88 »		— à l'alcool.....	—	1 50	1 80
Huile cuite siccatve.....	—	125 »	100 »					
Huile minérale (pétrole)....	le litre...	70 »	48 »		PRODUITS CHIMIQUES			
Essence minérale.....	—	75 »	50 »		Acide sulfurique 66°.....	% kilos.	13 »	30 »
Méthylène (esprit de bois)...	—	140 »	130 »		— muriatique.....	—	10 »	30 »
Benzine.....	—	143 »	105 »		— nitrique.....	—	55 »	80 »
Mastic à l'huile (vitrriers)...	% kilos.	20 »	16 »		Alcali volatil.....	—	40 »	90 »
Ocres broyés à l'huile.....	—	60 »	55 »		Alcool dénaturé.....	% litres.	120 »	160 »
Noir végétal ou minéral....	—	70 »	65 »		Carbonate de soude.....	% kilos.	12 »	20 »
					Chlorure de chaux.....	—	35 »	50 »
					Colle Givet 1 ^{re} qualité.....	—	170 »	190 »
					Colle Lyon médaille.....	—	105 »	120 »
					Bichromate de potasse.....	—	150 »	180 »
					Borax M. C.....	—	100 »	160 »
					Colophane (brai clair).....	—	25 »	50 »
					Mastic Serbat.....	—	70 »	90 »
					— au minium.....	—	90 »	110 »
					Prussiate de potasse.....	—	250 »	320 »
					Potasse d'Amérique.....	—	70 »	120 »
					Potassium 40°.....	—	25 »	80 »
					Résine blonde.....	—	28 »	50 »
					Sel ammoniac gris.....	—	170 »	200 »
					Soufre en canon.....	—	22 »	43 »
					Savon mou.....	—	44 »	60 »
					Silicate de potasse 40°.....	—	30 »	70 »
					Ponce en poudre.....	—	50 »	80 »
					— en pierres.....	—	50 »	80 »
					Papier de verre.....	les 100 feuil.	4 »	5 »
					— émerisé.....	—	6 »	8 »
					Suif au creton.....	les 100 kilos.	110 »	140 »
					Huile à graiss er.....	—	200 »	250 »
					— fine.....	—	280 »	350 »

Reproduction expressément interdite

1^{er} Septembre 1890

TARIF DES PLUS-VALUES POUR FAÇON DES TUBES EN CUIVRE ROUGE BRASÉS

(A ajouter aux prix de base de la planche CUIVRE ROUGE.)

Les conditions de paiement sont 3 0/0 escompte au comptant ou parité.

ÉPAISSEURS	DIAMÈTRES EXTÉRIEURS			
	de 10 à 19 ^m / _m	de 20 à 29 ^m / _m	de 30 à 39 ^m / _m	de 40 ^m / _m et au-dessus
de 1 ^m / _m à 1 ^m / _m 4/10 .	100 kil. . 100 fr.	100 kil. . 80 fr.	100 kil. . 60 fr.	100 kil. . 50 fr.
de 1 ^m / _m 1/2 à 1 ^m / _m 9/10	— . . . 90 —	— . . . 70 —	— . . . 50 —	— . . . 40 —
de 2 ^m / _m et au-dessus. .	— . . . 80 —	— . . . 60 —	— . . . 40 —	— . . . 30 —

NOTA. — Les tubes à longueurs fixes ou spéciales sont sujets à une plus-value supplémentaire de 10 francs par 100 kilogrammes.

L'assortiment généralement disponible dans les magasins se compose de tubes de 10 à 50 millimètres diamètres extérieurs en 1 à 2 millimètres épaisseur, et de 55 à 100 millimètres diamètres extérieurs en 2 à 2 1/2 épaisseur; longueurs 4 mètres environ.

BOIS DES ILES

Cours du 6 mars au 4 septembre 1890 (Divers changements à partir
du 3 septembre 1890.)

Non compris octroi en gare de Paris

NATURES DES BOIS	POIDS DU MÈTRE CUBE	PRIX
Bois durs. — Octroi 11 fr. 28.		
Teck suivant dimension et qualité.	800 kil.	250 à 320 le stère.
Acajou d° d°	700 à 900	220 à 360 id.
Palissandre d° d°	1.200	30 » à 120 » les 400 k.
Cédra		28 » à 40 » id.
Rose, violette, courbaril du Brésil.	1.200	22 » à 80 » id.
Citronnier	1.000	30 » à 100 » id.
Erable moucheté d'Amérique.	1.000	30 » à 60 » id.
Gayac de Saint-Domingue.	1.400	15 » à 60 » id.
Amaranthe de Cayenne pour parquets et montures.	1.200	20 » à 24 » id.
Ebène de Ceylan.	1.300	37 50 à 97 50 id.
— d'Afrique.	1.300	25 » à 47 50 id.
Noyer noir d'Amérique.	900	24 » à 32 » id.
Chêne du Canada; ces poutres à vives arêtes de 0=30 sur 0=30, de 0=60 sur 0=60 et de 6=00 à 12=00 de longueur, en gare.	1.000	122 50 à 157 50 le stère
Bois blancs. — Octroi 9 fr.		
Cyprés d'Amérique sans nœuds pour moulures.	600	97 50 le stère
Tulipier d'Amérique.	600	150 à 160 le stère
Frêne d°	600	112 id.
Orme d°	600	117 id.
Pitchpin	800	70 à 90 id.

(Reproduction interdite.)

TRAVAUX PARTICULIERS

Demandes en autorisation de bâtir.

Du 29 août 1890.

- 11^e arr. — Rue Popincourt, 30. — Prop., M. Legendre, boulevard Voltaire, 170. — Arch., M. E. Daubert fils, boulevard de Reuilly, 49. — Construction.
- 12^e arr. — Rue Michel-Bizot, 183. — Prop., M. Duclos, rue Cousson, 1. — Arch., M. Albert Charpantier, même rue, 182. — Construction
- Rue Rondelet, 5. — Prop., M. Sabatier, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 253. — Arch., M. G. Contoux, rue Crozatier, 47. — Construction.
- 14^e arr. — Boulevard Raspail, 246. — Prop., Mme Testier, avenue Trudaine, 29. — Arch., M. L. Saunier, avenue d'Orléans, 42. — Démolition et reconstruction du 4^e étage (Atelier d'artiste).

Du 30 août 1890.

- 2^e arr. — Rue du Sentier, 33. — M. Mercier, locataire, — Arch., M. L. Granet, rue de Cluhy, 64. — Surélévation.
- 9^e arr. — Rue du Faubourg-Montmartre, 36. — Prop., Mme Mûtiiaux. — Arch., M. A. Hanotiaux, rue Fontaine, 35. — Reconstruction des combles.
- 15^e arr. — Rue des Fourneaux, 255. — Prop., M. Sebelin. — Arch., M. L. Péne, rue Lecourbe, 175. — Construction.
- 17^e arr. — Rue Alphonse de Neuville, 9. — Arch., M. G. L. Bayard, avenue de Villiers, 105. — Hôtel.

Du 1^{er} septembre 1890.

- 3^e arr. — Rue Debelleyme, 33. — Prop., M. J. Sisse, rue de Turbigo, 4. — Arch., M. Ad. Bocage, rue Tiquetonne, 62. — Surélévation (2 étages).
- 5^e arr. — Rue Denfert-Rochereau, 24. — MM. Paillard et Bolligouelle, locataires, y demeurant. — Arch., M. V. Boudon, boulevard de Vincennes, 30, à Fontenay-sous-Bois. — Hangar.
- 10^e arr. — Rue Lafayette, 244. — MM. Didier, G. erre et Gilbert, locataires. — Arch., M. Louis Fagot, boulevard Richard-Lenoir, 140. — Construction.
- 15^e arr. — Place Saint-Charles. — Pr p., Mlle Baysset, rue Saint-Charles, 70. — Arch., M. Paul Furet, rue du Commerce, 79. — Construction.
- 20^e arr. — Impasse des Panoyaux, 3. — Prop., M. Blandin. — Arch., M. F. Boizot, boulevard de Magenta, 154. — Surélévation (1 étage).

Du 2 septembre 1890.

- 10^e arr. — Rue d'Abbeville, 7-9. — Prop., M. Ducornet, rue des Petits-Hôtels, 30. — Arch., MM. Ch. Peignet et L. Marnez, rue de Rennes, 161. — Construction pour maison de commerce et d'habitation.
- 14^e arr. — Passage Brune, 41. — Prop., M. Blacke. — Surélévation (2 étages).
- Rue Denfert-Rochereau, 88. — Prop., Sœurs de Saint-Paul. — Arch., M. Bouvraïn, boulevard Saint-Michel, 26. — Reconstruction d'un bâtiment.
- Rue de la Santé (Hôpital Cochin). — Prop., Assistance publique. — Arch., M. Jacquettelle, rus Berthollet, 47. — Petit bâtiment.
- 16^e arr. — Place des États-Unis, 5. — Prop., M. le comte d'Azavedo de Silva (légalisation de Portugal). — Arch., M. E. Vacherot, avenue de Wagram, 54. — Hôtel.

Du 3 septembre 1890.

- 11^e arr. — Rue du Faubourg-du-Temple, 52. — Prop., M. J.-B. Bellard. — Surélévation d'un étage léger intérieur.
- 15^e arr. — Rue Croix-Nivert, 147 et rue de Javel. — Prop., M. E. Chanoine. — Modifications avec pan coupé.
- 16^e arr. — Rues Corot 2 et Wilhem. — Prop., M. Villemin, rue Scheffer, 37. — Constructions.

Du 4 septembre 1890.

- 6^e arr. — Rue de Bagneux, 44. — Prop., M. de Luynes, rue de Vaugirard, 64. — Arch., M. J. Roussi, boulevard Voltaire, 44. — Construction.
- 8^e arr. — Rue de Saint-Petersbourg, 34. — Prop., MM. J. Jaluzot et Cie. — Arch., M. Paul Sédille. — Construction.

12^e arr. — Rue de Picpus, 42. — Prop., Dames de Saint-Cloilde. — Arch., M. J. Valette, rue de Poëdon, 49. Bâtimens pour l'habitation de l'annónier.

— Boulevard Soult et rue du Colonel-Oudot. — Prop., M. E. Paris, à Robinson, près Sceaux. — Construction.

13^e arr. — Rues des Chamaillasses et des Terres-aux-Curé — Prop., M. Sylvain, Bernet, rue des Chamaillasses, 25. — Bas-édifice.

15^e arr. — Rue Alphonse, 58. — Prop., Mme veuve Mathieu, y demeurant, 60. — Arch., M. Guibout, rue du Commerce, 32. — Surélévation.

16^e arr. — Rue de la Pompe, 40. — Prop., MM. Fournier et Durose, rue d'Abbeville, 6. — Construction.

18^e arr. — Rue Rue de la Charbonnière, 24-26. Prop., M. Fry. — Arch., M. C. Neynus, rue de la Chapelle, 47. — Surélévation (1 étage).

— Rue Tourlaque, 12. M. Goulet, locataire. — Hangar.

19^e arr. — Rue Meynadier, 8. — Prop., M. Ehrlinger. — Echoppe en planches provisoire.

BULLETIN OFFICIEL DES ADJUDICATIONS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

RESULTATS

Mairie de Nogent-sur-Marne. — 28 août.

Travaux de viabilité de rues.

Premier lot. — 40,978.96.

M. Maxence Quéhan, à Nogent-sur-Marne, adj. à 26,50 de rabais,

Deuxième lot. — 34,047.44

M. Maxence Quéhan, adj. à 21,30 de rabais.

ADJUDICATIONS NOUVELLES

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

AVIS. — Le *Moniteur général* portant la date du samedi est, à cause de son tirage élevé, composé le jeudi et expédié dès le vendredi matin de chaque semaine; il ne peut donc indiquer les résultats des adjudications qu'il ont lieu le samedi, ni publier les documents qui lui sont remis le jeudi soir.

Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre et consulter la partie non officielle.

60. — Le Samedi 6 septembre 1890. — Adjudication au rabais, en trois lots, des travaux de terrassements et de maçonnerie d'égout à exécuter 1^{er} Rue du Faubourg-Montmartre; 2^e rue Montmartre; 3^e rue de la Glacière. Par voie de soumissions cachetées, dans les formes prescrites par les Ordonnances, les Règlements et les Instructions ministérielles.

61. — Le Samedi 6 septembre 1890. — Adjudication, en sept lots, des travaux des: 1^o Terrasse et Maçonnerie; 2^o Charpentier; 3^o Couverture et Plomberie; 4^o Menuiserie; 5^o Parquetage; 6^o Serrurerie; 7^o Peinture, vitrerie et tenture à exécuter pour la construction d'une école de garçons et d'une école maternelle, rue des Feuillantines (5^e arrondissement). Travaux classés dans la deuxième catégorie (grands travaux d'architecture).

62. — Le Samedi 6 septembre 1890, à une heure et demie du soir, il sera procédé publiquement, dans la salle des séances du Conseil de Préfecture (Tribunal de commerce), à l'adjudication de la fourniture de charbon de terre comprise au 4^e lot du cahier des charges des combustibles nécessaires, pendant l'hiver 1890-1891 au chauffage de la Préfecture de la Seine et de divers services qui en dépendent, établissements scolaires exceptés.

Le cahier des charges de cette adjudication est déposé à la Préfecture de la Seine (Hôtel de Ville, service du matériel), où chacun peut en prendre connaissance, tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de 11 heures à 4 heures.

63. — Le Samedi 6 septembre 1890. — Adjudication en neuf lots : vente d'arbres d'essences diverses plantés sur les rives du canal de l'Ourcq.

64. — **Le Samedi 20 septembre 1890.** — *Adjudication, en un lot, de l'entreprise relative à la fourniture de la main-d'œuvre nécessaire au chauffage et à la ventilation de l'asile d'aliénés et du pensionnat de Ville-Ervard (Seine-et-Oise), 2° à l'entretien des appareils, du 1^{er} octobre 1890 au 30 septembre 1893.*

65. — *Mise au concours de pavillons dans le parc du château de Vauculuz (Seine-et-Oise).* — *Avis aux architectes.*

Il sera ouvert, à partir du 26 août 1890, un concours pour la construction, dans le parc du château de Vauculuz (Seine-et-Oise), de petits pavillons isolés pour pensionnaires hors classe.

Ce concours sera clos le 9 octobre 1890.

Les architectes qui désirent y prendre part, pourront se présenter tous les jours, de 10 heures à 5 heures, excepté les dimanches et jours fériés, à l'Hôtel de Ville (Direction des travaux, 2^e bureau d'architecture), où on leur remettra un exemplaire du programme du concours et un plan des lieux.

66. — **Le Samedi 20 septembre 1890,** à une heure et demie, il sera procédé publiquement, en la salle des séances du Conseil de Préfecture, à l'adjudication, en huit lots, d'après un minimum de rabais et par voie de soumissions cachetées, de la fourniture du mobilier des chambres des sous-officiers rengagés du régiment d'ouvriers sapeurs-pompiers de la Ville de Paris.

Le cahier des charges de cette adjudication est déposé à la Préfecture de la Seine (Hôtel de Ville, service du matériel), où chacun peut en prendre connaissance tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de 11 heures à 4 heures.

67. — **Le Samedi 20 septembre 1890.** — *Adjudication, en deux lots, des travaux de terrasse et maçonnerie et de serrurerie à exécuter pour la construction de deux pavillons d'octroi nécessitée par la transformation de la poutre de Montmartre en pierre à ciel ouvert. (18^e arrondissement). Travaux classés dans la deuxième catégorie (Grands travaux d'architecture).*

Le 20 septembre 1890, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, dans la salle du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de commerce), par le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil municipal en présence du Receveur municipal de la Ville de Paris et de M. Varcollier, architecte de la 9^e section, à l'adjudication, au rabais, sur les prix de la série de la Ville de Paris, en date du 1^{er} novembre 1882, et sur soumissions cachetées, de l'entreprise, en deux lots, des travaux de terrasse et maçonnerie et de serrurerie à exécuter pour la construction de deux pavillons d'octroi nécessitée par la transformation de la poutre de Montmartre en porte à ciel ouvert (18^e arrondissement), lesquels travaux sont évalués comme suit :

1^{er} Lot. — Terrasse et Maçonnerie. — Evaluation, 43,223 fr.

— Frais approximatifs de l'adjudication, 4,000 fr.

2^e Lot. — Serrurerie. — Evaluation, 41,744 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 430 fr.

Les plans, les devis, les cahiers des charges et la série des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (1^{er} bureau de la division d'architecture), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de 11 heures à 4 heures.

Le Préfet de la Seine, Signé : E. POUBELLE.

Par le Préfet.

Le Secrétaire général de la Préfecture :

Signé : LAURENCEAU.

FAILLITES

27 août. — Bourgis (Auguste), marchand de charbons et cokes en gros, rue Boucry, 26, tenant fonds de vins et hôtel meublé, passage Doudeville, 24 (7748).

28 août. — Clair (Antoine), négociant en vins et charbons, à Cligny, boulevard National, 43 (7749).

29 août. — Sabot, marchand de fleurs naturelles, à Marikoff (7750). — Vve Charpin, négociante en sacs d'emballage et de sabots, rue des Cordelières, 5 b's (7751). — Lagrèze, fabricant de ouates, 41, rue de la Procession, maison de vente, rue aux Ours, 26 (7752).

30 août. — Léocard, entrepreneur de couverture et plomberie, 28, passage Duranton (7753).

1^{er} septembre. — Leroy, boulanger, rue de Lacondamine, 91 (7754). — Lambert, entrepreneur de charpentes, rue de la Chapelle, 423 (7755).

2 septembre. — Legrais, négociant en nouveautés, boulevard Barbès, 57 (7756). — Gérard, limonadier, 47, avenue Victoria (7757). — Cavron, entrepreneur de peinture, 1, rue Payenne (7758). — Barde, négociant en vins, 17, rue des Blancs-Manteaux, actuellement, 6, rue Sainte-Croix-de-la-Brettonnerie (7759). — Machet, tailleur, boul. de Vaugrard, 71 et passage Alexandre, 41 (7760). — Moine, loueur de voitures à Montreuil-sous-Bois, 54, avenue de Saint-Mandé (7761). — Le Marchand, limonadier, 29, faubourg Saint-Martin, actuellement, 56, boul. de Strasbourg (7762). — Beringer, ancien épicer, 38, rue de Charonne (7763). — Société Wendling et Cie, marchand de vins-liqueurs, 80, rue Oberkampf (7764).

FORMATIONS, MODIFICATIONS ET DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

FORMATIONS

Thorel et Salono, vente de terrains, rue Montmartre, 148-150. — Bellegry et Couzon, entrepreneurs de maçonnerie et fabrique de carreaux et de plâtre, à Saint-Ouen, avenue des Batignolles, 62. — E. Jaume et Cie, vente d'un appareil hydraulique, rue de la Voûte, 52. — Comptoir général des métaux, 41, rue de Turenne. — Manoury, P. Grouzelle et Cie, travaux publics, 54, rue Roussin. — Renaudot et L. Duchemin, peinture, r. Lecloux, 3. — Foucher et Delachanal, serrurerie, rue Dupetit-Thouars, 46. — Sanglier et Cie, fonderie de fer et de cuivre, à Saint-Ouen, 84, avenue des Batignolles.

MODIFICATIONS

Compagnie générale de tramways, 85, boulevard Montparnasse. — Société Poncelet-Bernhard, 44, rue du Louvre, banquiers (augmentation de capital).

DISSOLUTIONS

Duval et Cie, journal d'annonces *Le Véridique*, 64, rue Taïbout. — Compagnie française pour l'industrie du gaz, rue de Duras, 4. — A. Bonny et Chevalier, laquage et décoration, rue Chanzy, 30, ci-devant rue de la Roquette, 43.

ANNULATIONS

Pichaud et Ch. Gendre, métaux, boulevard Bourdon, 37.

LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

— Maison rue Marcadet, 333. Acq., Seflons, rue des Batignolles, 50 (30,000). — Maison rue Popincourt, 30. Acq., Naudot, à Hardicourt (Seine-et-Oise) (128,300). — Maison Clichy-la-Garenne (Seine), rue du Bois, 4 et rue de Paris, 59. Acq., Mugnier, à Vincennes, rue de Montreuil, 20 (100,000). — 3 Terrains, 3,350 mètres à Créteil (Seine). Acq., Gnyon, Champs-Élysées, arr. Corb-Il (Seine-et-Oise) (13,600). — Remobilisation de dix Actions de la Banque de France. Acq., Goubet, à Rouen (Seine-Inférieure), rue du Bras-de-Fer, 6. Maison rue du Commerce, 48. Acq., Gontier, rue de Grenelle, 12 (25,000). — Maison St-Mandé (Seine), rue Sacrot, 40. Acq., Gaumy, St-Mandé (Seine), rue Cart, 6 (89,250). — Terrain 135 m. 28, rue Leuck-Mathieu, 41 Maison rue Leuck-Mathieu, 41. Acq., Simon, rue de Terre-Neuve, 46 (8,000). — Terrain 4,234 mètres à Colombes, Hen dit les Fonds d'Asnières, 401. — Commune de Colombes (Seine) (10,000). — Maison rue Tiphaine, 5. Acq., Gutzler, rue des Boulangers, 24 (17,050). — Propriété 4,183 mètres, rue des Haies, 7. Acq., De Gossart d'Espies (Vve) boulevard St-Germain, 214 et autre (98,000). — Maison rue Monge, 60. Acq., Digeon, rue de Virmes, 6 (246,000).

AVIS — *Tous nos Abonnés peuvent obtenir, avec 25 0/0 de rabais, la série de la Ville de Paris, la série de la Société centrale et la série Jammet.*

Adresser les demandes, avec timbres-poste pour affranchissement de la réponse, à M. DE GRANDSAGNE, 41, passage Saulnier, Paris.

COURS DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.

ARRONDISSEMENTS et DATES DE LA VENTE	PROPRIÉTÉS BATIES		SURFACE GÉNÉRALE	REVENU	MISE À PRIX	PRIX de L'ADJUDICATION	NOTAIRES ou AVOUÉS adjudicataires
1890							
1 ^o Art	Rue Saint-Denis, 124.	M	147 44	5.300	50.000	65.000	V. Tricot.
— 20	Rue du 20-Juillet, 5.	—	265 ..	31.184	380.000	442.500	E. Leroy.
— 17	Rue Saint-Honoré, 97.	—	385 ..	19.235	160.000	230.000	Fontana.
2 ^o — 6	Rue des Forges, 3-5. (P.)	—	764 05	45.220	150.000	227.000	Collet.
— 6	Rue des Cravilliers, 69.	—	—	30.734	260.000	340.000	Bercon.
— 54	Rue Chapon, 56.	—	—	12.200	80.000	137.000	Rey.
— 54	—	—	—	8.150	69.000	75.000	Chevillard.
— 21	Rue Saint Martin, 216.	—	189 50	6.400	50.000	75.000	Benoist.
4 ^o — 10	— 148.	—	144 64	12.500	125.000	180.000	Chaffote.
— 6	Rue Ste-Croix-de-la Bretonnerie, 3.	—	268 ..	7.500	80.000	122.000	V. Tricot.
— 6	Rue des Francs-Bourgeois, 7.	—	—	3.000	35.000	57.000	Cottelle.
5 ^o — 20	Place Maubert, 8-10.	—	—	12.860	130.000	150.200	Aron.
6 ^o — 20	Rue de Vaugnard, 55.	—	1.365 ..	28.240	300.000	504.000	Plicque.
7 ^o — 10	Rue de l'Université, 127.	—	1.037 ..	—	50.000	80.000	Maucomble.
9 ^o — 7	Rue de Dunkerque, 82.	—	154 44	10.850	80.000	152.050	Pollet.
— 10	Rue de la Tour-d'Auvergne, 23.	—	139 30	—	90.000	122.000	Bureau.
— 25	— 25.	—	226 24	—	140.000	204.000	Vandewalle.
— 21	Rue Rodier, 34.	—	254 52	—	140.000	175.000	Guignot.
— 10	Rue Nouvelle, 9.	—	333 33	—	350.000	300.000	Mouillefarine.
10 ^o — 13	Rue Saint-Quentin, 4.	—	329 ..	14.000	180.000	222.000	V. Tricot.
— 13	Pass. du marché de la pl. St-Martin, 5.	—	—	5.050	40.000	60.000	De la Palme.
— 22	Cité d'Hauteville, 9.	—	—	—	100.000	225.000	Mutel.
11 ^o — 14	Rue Morel, 41.	—	98 75	—	40.000	40.050	Raynaud.
— 17	Passage Alexandrine-Lepou, 9.	—	78 75	622	4.000	8.500	Lemonnier.
12 ^o — 6	Passage Galbois, 4.	—	241 95	3.570	38.000	38.400	d'Hardivillers.
— 14	Faubourg Saint-Antoine, 41.	—	350 91	—	50.000	50.050	Bozon.
13 ^o — 20	Rue de la Glacière, 183.	—	525 ..	—	45.000	—	à l'amiable.
14 ^o — 6	Passage Dareau, 5.	—	285 87	4.950	42.000	44.300	Grignon.
— 17	Rue Vandamme, 28.	—	442 78	7.885	80.000	80.050	Husson.
— 20	Rue d'Odessa, 17.	—	300 ..	18.865	250.000	250.400	Jousselin.
16 ^o — 10	Rue Scheffer, 25.	—	22 ..	3.000	40.000	40.050	V. Tricot.
— 27	—	—	1.497 ..	5.200	85.000	106.000	—
— 20	—	—	372 ..	2.800	40.000	40.050	—
— 10	Rue Bellini, 8 et 10. (terr. et constr.)	—	350 ..	—	45.000	23.550	—
— 10	Rue Scheffer, 8.	—	1.420 ..	—	100.000	100.050	—
— 10	Rue Vineuse, 85.	—	465 ..	2.600	40.000	48.000	—
— 14	Avenue Victor-Hugo, 44 (villa d'Eylau).	—	402 ..	—	30.000	37.000	Pineau.
— 20	Av. du Bois-de-Boulogne, 48. av. jardin.	—	3.905 50	—	950.000	950.400	Lavoignat.
17 ^o — 8	Imp. des Accacias, 9, r. des Accacias.	—	150 48	—	45.167	48.100	Vandewalle.
— 10	Av. des Ternes, 96, enclos des Ternes, 7-9.	—	—	2.500	16.000	34.550	Lamare.
— 93	— 93.	—	333 ..	4.200	8.000	21.000	—
— 41	— 41 b.	—	1.455 ..	3.000	26.000	53.100	—
18 ^o — 7	R. de la Font.-du-But, 21-24, et Duhesme.	—	354 ..	—	45.000	27.700	Masse.
— 6	Rue Championnet, 153.	—	—	5.455	60.000	60.400	Cottelle.
— 14	—	—	148 40	—	50.000	60.100	Pollet.
20 ^o — 7	Rue des Vignoles, passage Papier, 17, et imp. des Souhaitis, (250 fr. rente viag.)	—	271 ..	1.545	40.000	45.000	Bouree.
— 14	Impasse des Couronnes, 46.	—	—	—	1.000	4.050	Postal Dubois.
Seine, 7	Maisons-Alfort, route de Créteil, 1, r. Joint.	—	—	—	20.000	26.000	Ferté.
— 7	Boulogne, 40, rue de la Plaine.	—	580 83	—	10.000	10.050	Giry.
— 8	Puteaux, rue du Marché, rue Roussel, et rue des Coutures, 21.	—	2.250 ..	—	3.000	23.500	Marais.
— 8	Gentilly, avenue Raspail, 20.	—	1.000 ..	—	20.000	20.050	Maucomble.
— 10	Puteaux, rue Manissier, 43.	—	—	—	200	3.250	Auzoux.
— 10	Levallois-Perret, rue du Bois, 24.	—	237 78	—	24.500	24.500	Poinsot.
— 36	Neuilly, rue Parmentier, 38.	—	3.387 ..	—	200.000	206.500	Senart.
— 33	— 36. (terrain.)	—	1.477 ..	—	39.000	35.000	P. Roche.
— 33	— 33.	—	1.423 ..	—	30.000	32.450	Durnerin.
— 33	Perreux, rue des Corlius, 9.	—	756 ..	—	8.000	40.500	Maucomble.
— 33	Neuilly, rue Perconnet, 89.	—	72 ..	—	8.000	8.050	Thomas.
— 43	Saint-Maurice, Françoise-Rue, 84.	—	1.530 ..	—	42.000	20.700	Lindet.
— 44	Charenton, rue de Paris, 17-19.	—	1.477 ..	—	45.000	63.550	Durnerin.
— 21	Lilas, rue de Romainville, 30.	—	—	—	1.000	4.000	Postal Dubois.
— 22	Boulogne, route de Billancourt, 123.	—	—	—	5.000	8.500	Giry.
— 22	Issy, rue de Vanves, 5.	—	934 ..	—	9.000	14.000	Leboucq.
— 22	Courbevoie, rue de l'Hôtel-de-Ville, s. (P.)	—	—	—	1.000	28.400	D. Dumensil.
— 22	Noisy-le-Sec, rue des Noyers.	—	426 13	—	12.650	15.000	Ducaruge.
— 45	— rue des Murets, 45.	—	425 81	—	7.205	7.800	Allain.

IMP. CHAIX.

Reproduction interdite.

Le Directeur-Gérant : AJ. DE GRANDSAGNE